

Mission d'étude régionale  
**Enseignements artistiques et territoires**  
en Languedoc-Roussillon

**État des lieux départemental  
de l'enseignement  
du théâtre dans l'Aude**

**Étude réalisée à l'initiative :**

- du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Languedoc-Roussillon
  - de la Région Languedoc-Roussillon
- en partenariat avec les Conseils Généraux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales

**Étude exécutée par Réseau en scène, Languedoc-Roussillon**

**Supervision scientifique :**

Yvan Sytnik, coordonnateur de la Cellule Conseil DMDTS / Fédération Arts Vivants & Départements  
Mission Nationale « enseignements artistiques et territoires »

**Chargé d'étude :**

Gérard Ramirez

# SOMMAIRE

<b>I- INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
TPREAMBULE.....	1
METHODOLOGIE.....	2
TYPOLOGIE DES STRUCTURES .....	2
<b>II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • THÉÂTRE .....</b>	<b>3</b>
A- LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT.....	3
1. <i>Taux de réponses à l'étude</i> .....	3
2. <i>Statut des structures</i> .....	4
3. <i>Photographie des structures d'enseignement</i> .....	5
a) Photographie régionale.....	5
b) Photographie départementale*.....	6
c) Cartographie départementale.....	7
d) Photographie départementale en pourcentage d'enseignants-intervenants.....	8
e) Photographie départementale en pourcentage d'élèves .....	8
4. <i>Les infrastructures</i> .....	9
a) Activité de la structure .....	9
b) Lieux permettant la présentation de spectacles .....	11
c) Accueil des personnes à mobilité réduite .....	13
B - L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT .....	15
1. <i>Les élèves</i> .....	15
Répartition des élèves « Communes – Extérieurs » .....	15
2. <i>Les disciplines</i> .....	17
3. <i>Cursus des enseignements – Cycles d'étude</i> .....	19
a) Outils de concertation et de vie de la structure.....	19
b) Cursus des élèves.....	21
c) Répartition des élèves par types d'actions.....	23
4. <i>Les équipes</i> .....	24
a) Fonction du responsable pédagogique .....	24
b) Statut des enseignants-intervenants .....	26
c) Répartition par tranches d'âge.....	27
d) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants.....	28
5. <i>Tarifs • Budgets</i> .....	30
a) Tarifs par types de structures.....	30
b) Répartition des recettes de fonctionnement.....	31
C - LES LIENS AVEC LES TERRITOIRES • LES ACTIONS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES .....	32
1. <i>Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusion ...</i>	32
2. <i>Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets artistiques et pédagogiques</i> .....	35
3. <i>Liens avec l'Education nationale</i> .....	36
<b>III- CONCLUSION .....</b>	<b>38</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>40</b>

# I- INTRODUCTION

## Préambule

Le Département de l'Aude compte 329 400 habitants dont 22,4 % de moins de 20 ans (23,6 % de moins de 20 ans à l'échelle régionale pour une moyenne nationale de 25 % - Sources INSEE - Recensement de la population de 2004).

Sur son territoire se trouve une école agréée qui enseigne l'art dramatique.

Il n'y a pas d'école contrôlée dans l'Aude (Conservatoire National de Région ou École Nationale).

L'état des lieux de l'enseignement du théâtre qui suit s'inscrit dans le contexte de la Loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales pour ce qui concerne les Schémas départementaux des enseignements artistiques.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales indique à l'article 101, relatif aux enseignements artistiques :

*« ... Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dispensent un enseignement initial, sanctionné par des certificats d'études, qui assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome. Ils participent également à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire. Ils peuvent proposer un cycle d'enseignement professionnel initial, sanctionné par un diplôme national... ».*

*« ... Ces établissements relèvent de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales dans des conditions définies au présent article... ».*

*« ... Les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique de ces établissements. Les autres collectivités territoriales ou les établissements publics qui gèrent de tels établissements à la date de parution de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, peuvent poursuivre cette mission ; ces établissements sont intégrés dans un schéma départemental... ».*

*« ... Le département adopte, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précitée, un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce schéma, élaboré en concertation avec les communes concernées, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial... ».*

Afin d'inscrire le Languedoc-Roussillon dans une dynamique constructive, la Région et la DRAC ont lancé en septembre 2005 un état des lieux régional, dans le cadre de l'étude portée par *Réseau en scène, Languedoc-Roussillon*.

Cette étude porte sur un état des lieux de l'enseignement du théâtre par département, en lien étroit avec l'ensemble des conseils généraux et associations départementales.

Cet état des lieux a pour objet d'accompagner le département de l'Aude dans l'élaboration de son volet « Théâtre » du Schéma départemental des enseignements artistiques.

## Méthodologie

Les travaux pour la réalisation de l'étude ont été conduits de septembre 2005 à avril 2006 selon le déroulement suivant :

- Création d'un comité de pilotage, associant les représentants de la DRAC, du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et des Conseils Généraux, chargé d'encadrer et d'assurer le suivi de l'étude,
- Réalisation d'un questionnaire comportant une fiche établissement et des fiches spécifiques par spécialité (Musique, Danse, Théâtre, Cirque et Arts de la rue),
- Envoi de ces documents à l'ensemble des structures recensées sur la région ayant une activité avec une offre d'enseignement,
- Rencontres avec des acteurs du territoire sur la base d'un échantillonnage,
- Saisie et Traitement des données recueillies grâce aux questionnaires réceptionnés,
- Analyse et proposition de pistes de réflexion.

## Typologie des structures

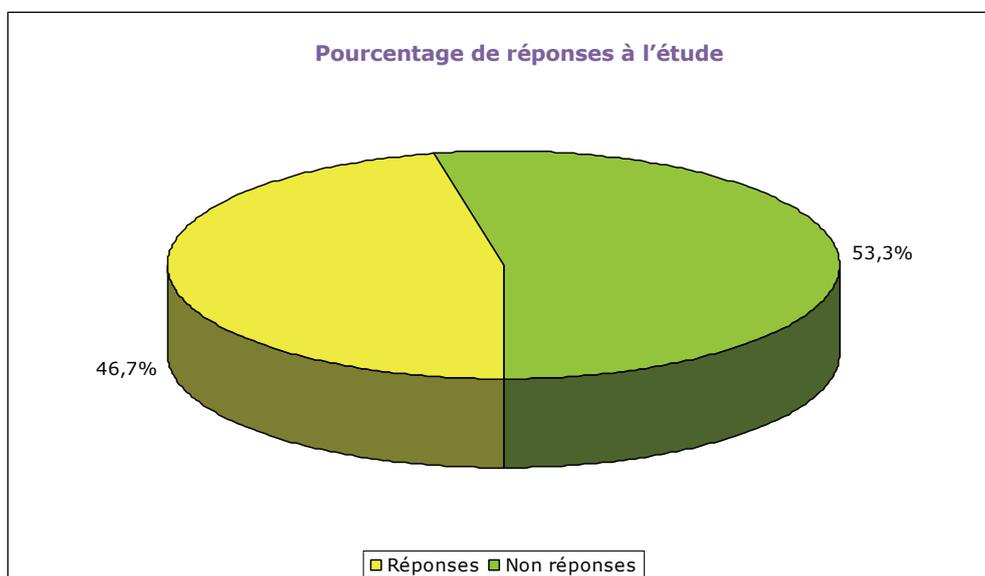
Il paraît difficile de présenter les caractéristiques des structures ayant répondu à l'étude sans insister sur leur extrême diversité. Par conséquent, nous avons classé les structures dans les typologies suivantes :

- Structure publique agréée,
- Structure publique non contrôlée par l'Etat,
- Lieux dispensant une initiation et une pratique théâtrale : ces structures sont pluridisciplinaires et accueillent des activités socioculturelles très diverses,
- Equipes artistiques intervenantes : ces équipes, constituées de professionnels ou d'amateurs, ont pour unique objet la pratique théâtrale.

## II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • THÉÂTRE

### A- Les structures d'enseignement

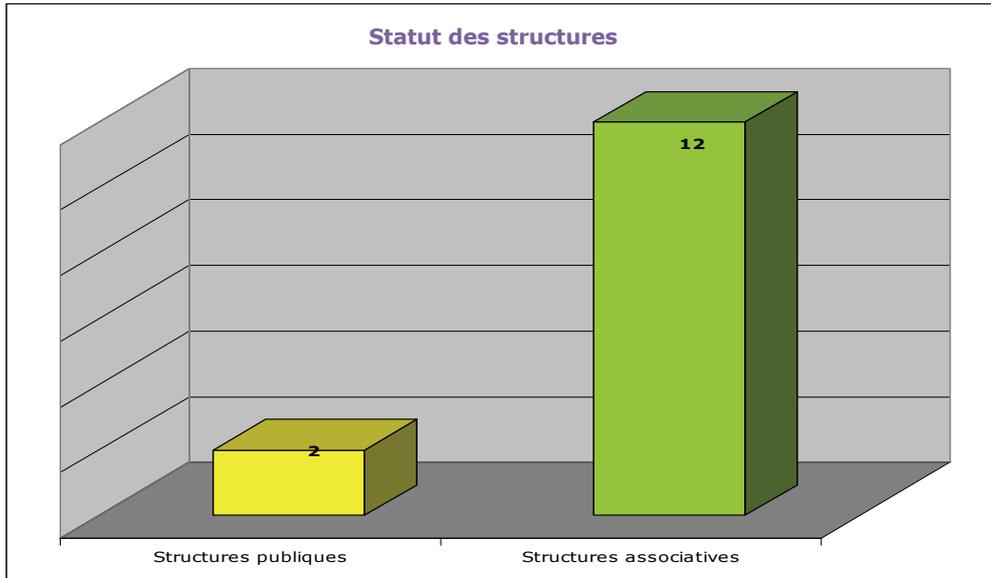
#### 1. Taux de réponses à l'étude



30 structures font partie du panel des structures d'initiation et d'enseignement du théâtre identifiées sur le département. On peut penser qu'une partie des acteurs n'a pas cerné les enjeux de l'état des lieux théâtre et ne dispose pas d'une information suffisante pour appréhender la question de l'importance de la mise en place d'un Schéma « Théâtre ».

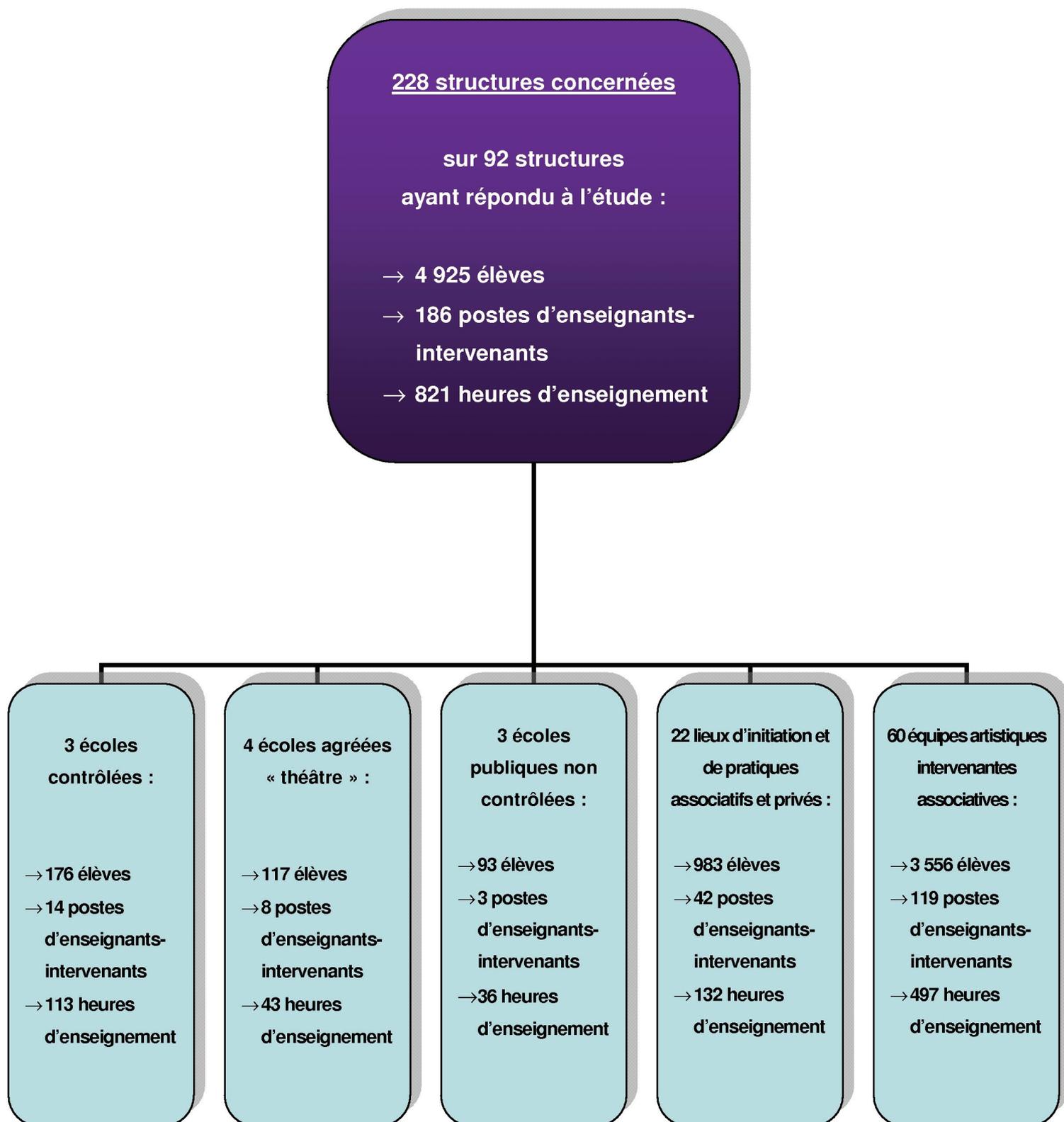
73 % des lieux proposant une action d'initiation ou/et d'enseignement du théâtre se trouvent sur des communes de moins de 10 000 habitants, 27 % des lieux d'initiation et d'enseignement sont sur Narbonne et Carcassonne.

## 2. Statut des structures

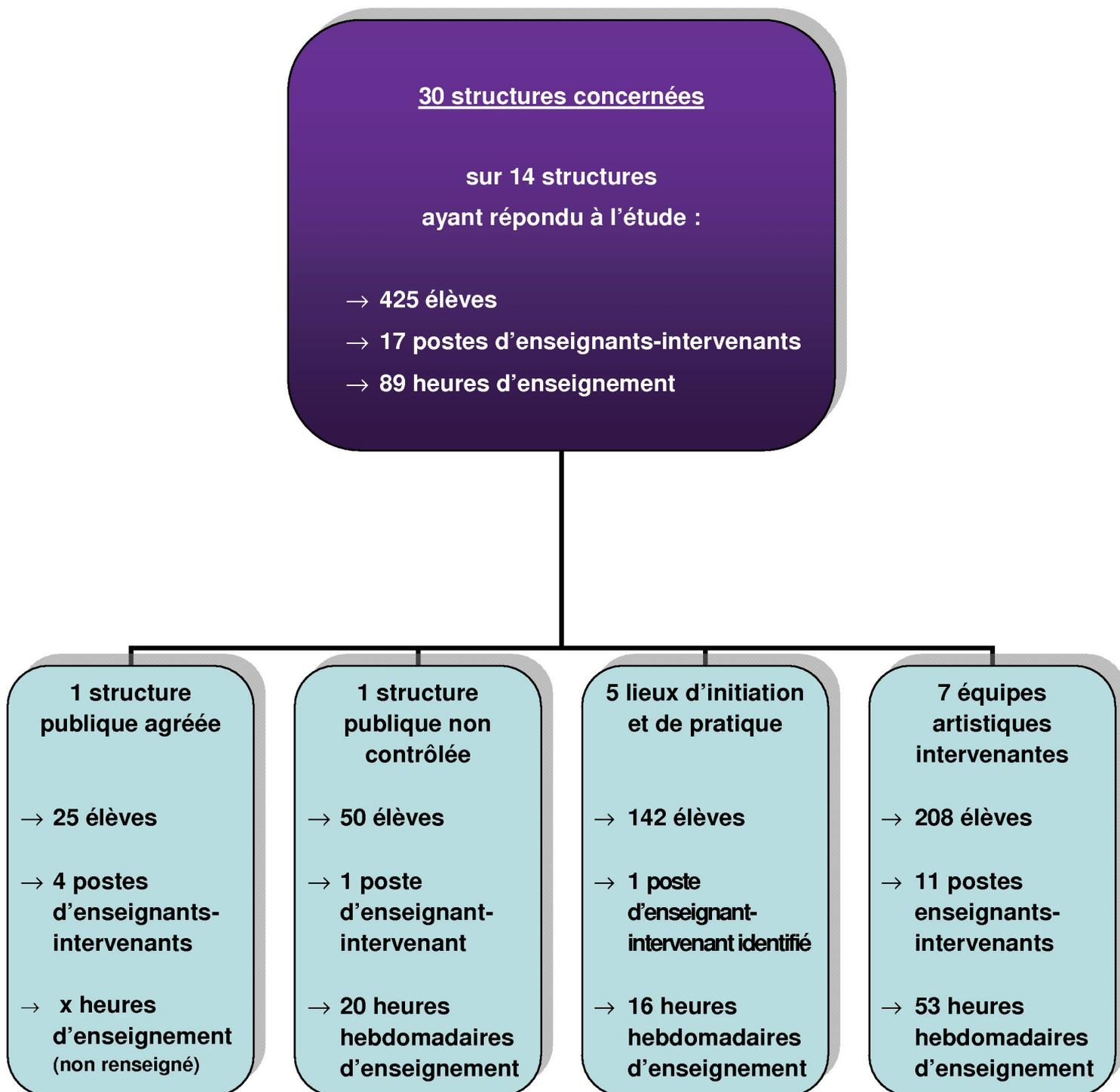


### 3. Photographie des structures d'enseignement

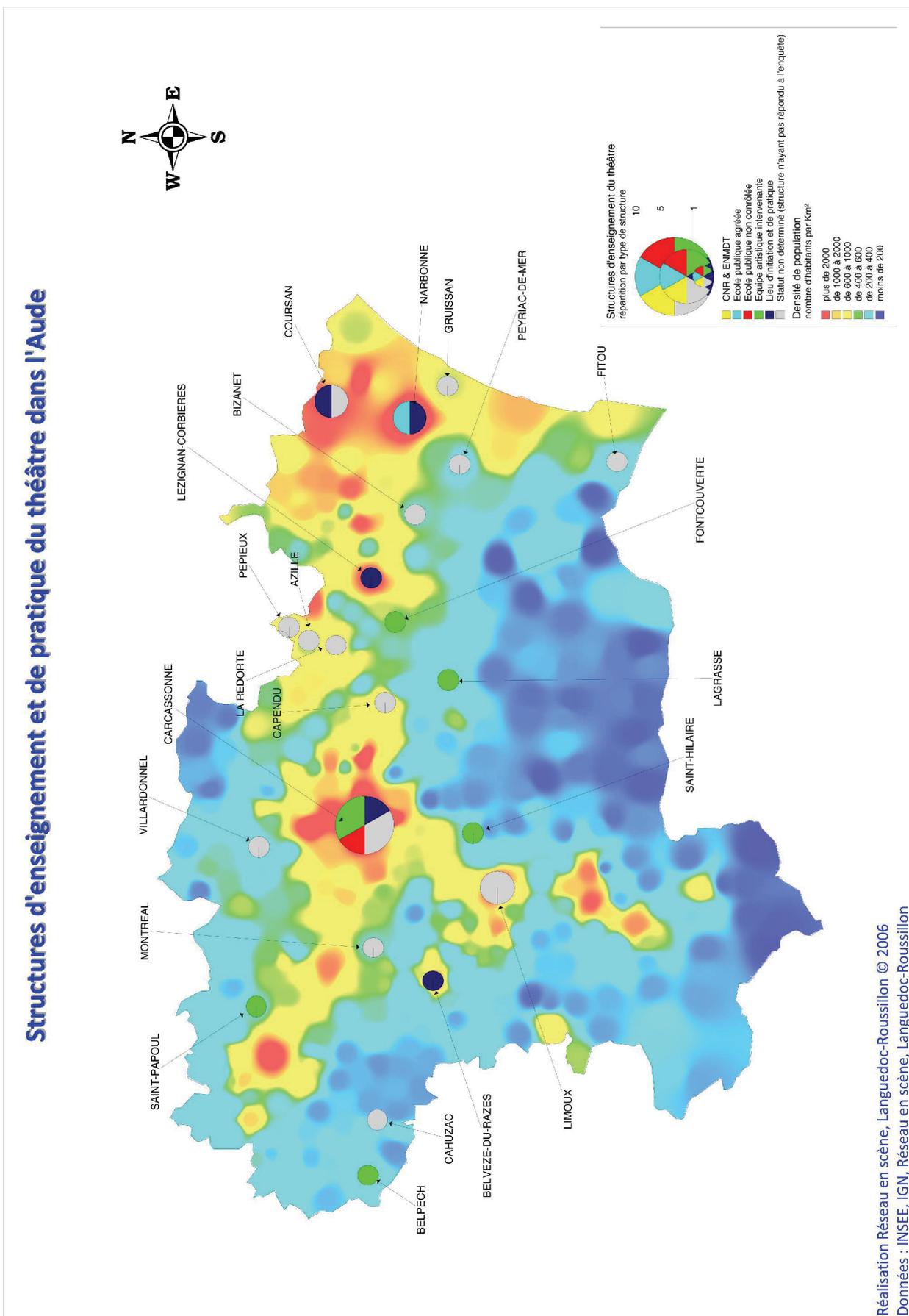
#### a) Photographie régionale



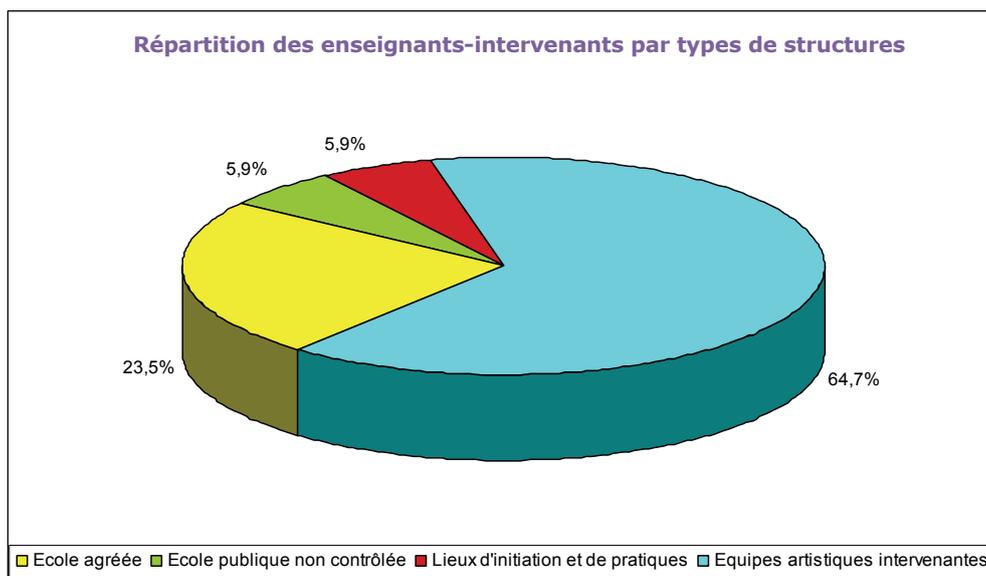
b) Photographie départementale\*



(\* ) L'ensemble des données présentées représentent des tendances, les structures ayant parfois répondu partiellement aux questions.

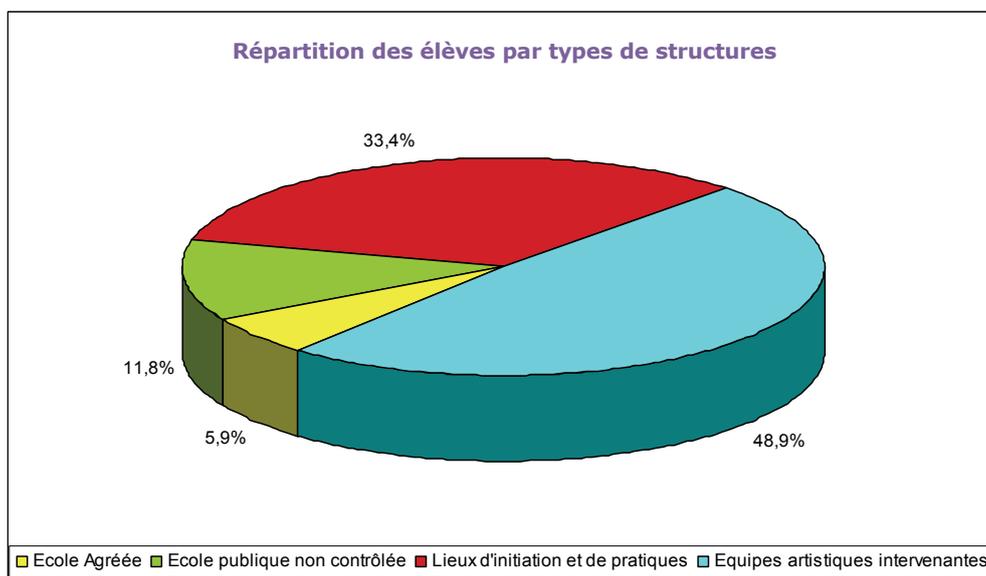


#### d) Photographie départementale en pourcentage d'enseignants-intervenants



La grande majorité des lieux qui ont renseigné cette question sont composés d'un seul intervenant. 3 structures ont respectivement 2, 4 et 5 intervenants : deux compagnies (équipes artistiques itinérantes) et l'Ecole agréée de Narbonne qui a passé convention avec la compagnie « La Loue ». 4 intervenants de cette compagnie assurent les ateliers au sein de l'école agréée.

#### e) Photographie départementale en pourcentage d'élèves



Près de 80 % des structures ont moins de 50 élèves.

Un lieu d'initiation et de pratique sur Lézignan (MJC), une compagnie sur Carcassonne et l'Ecole publique de l'Agglomération de Carcassonne ont des effectifs entre 50 et 100 élèves. A ce titre, il convient de noter que la création du théâtre à l'Ecole d'agglomération de Carcassonne est récente (moins de deux ans).

## 4. Les infrastructures

### a) Activité de la structure

Extrait du Schéma d'orientation pédagogique du ministère de la culture – DMDTS :

« ...l'importance de la mise à disposition d'au moins une salle à usage exclusif... le module idéal d'espace nécessaire peut être estimé à environ 100 m<sup>2</sup> pour une classe de 25 élèves... ».

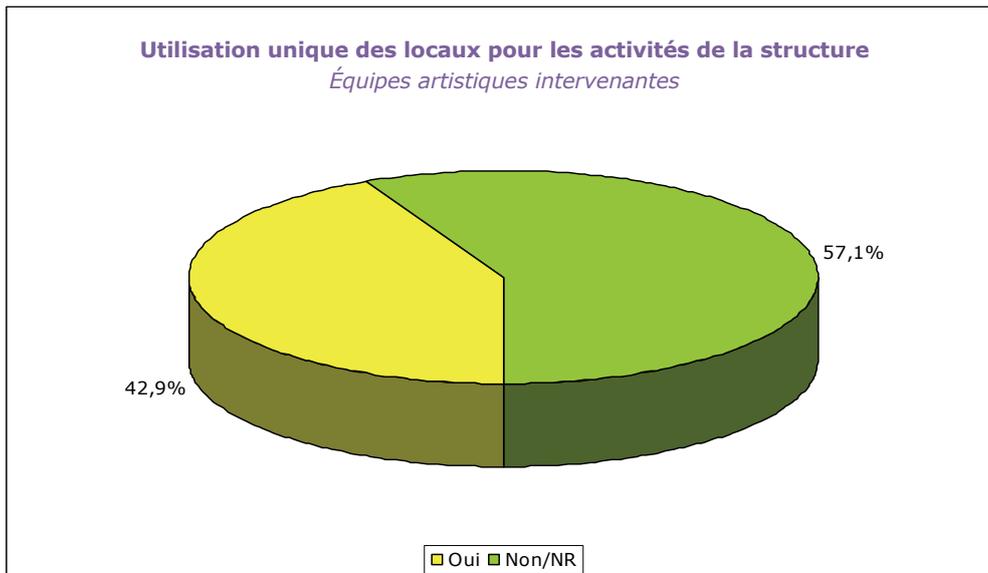


Il n'y aurait pas de salles équipées spécifiquement pour le théâtre.



Nous avons eu très peu d'informations sur les espaces de travail pour le théâtre.

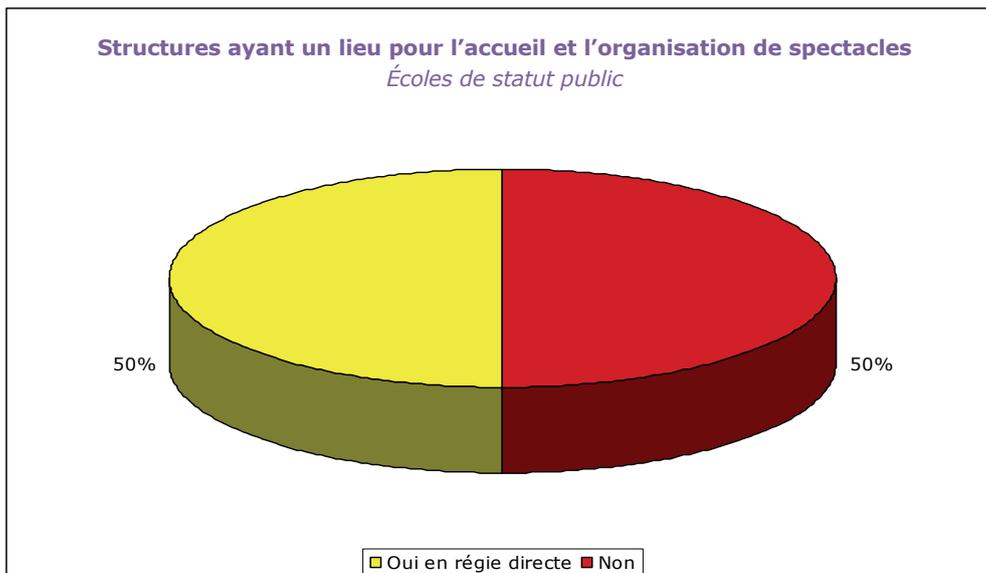
Ces structures sont pluridisciplinaires et les espaces d'ateliers sont, en règle générale, partagés par plusieurs activités (danse, théâtre, activités manuelles...).



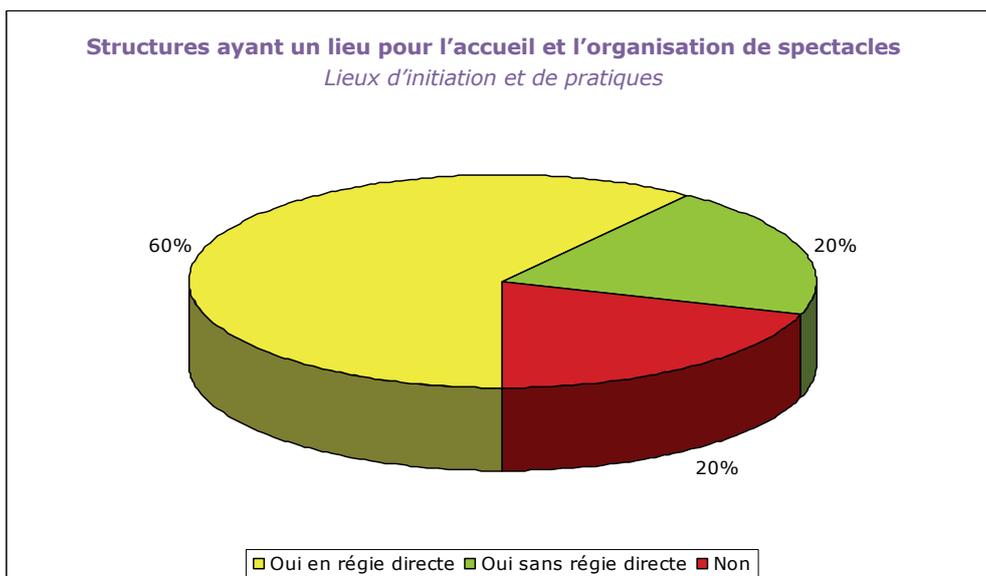
Les renseignements dont nous disposons font apparaître des espaces de travail très diversifiés se situant entre 56 et 220 m<sup>2</sup>.

Peu de lieux sont équipés pour la pratique du théâtre.

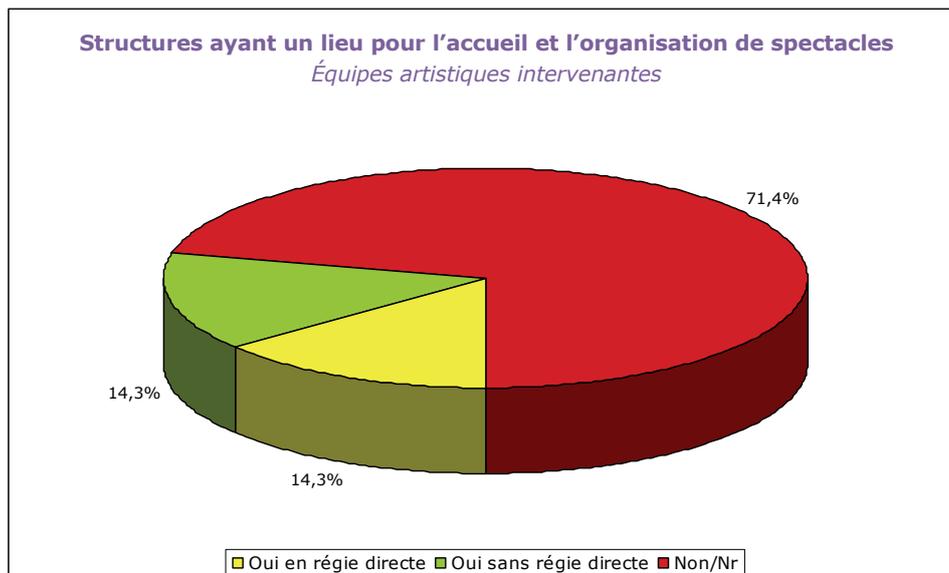
## b) Lieux permettant la présentation de spectacles



L'école agréée de la Communauté d'Agglomération « La Narbonnaise » a un lieu en régie directe pour la musique et le théâtre avec une jauge de 130 places.



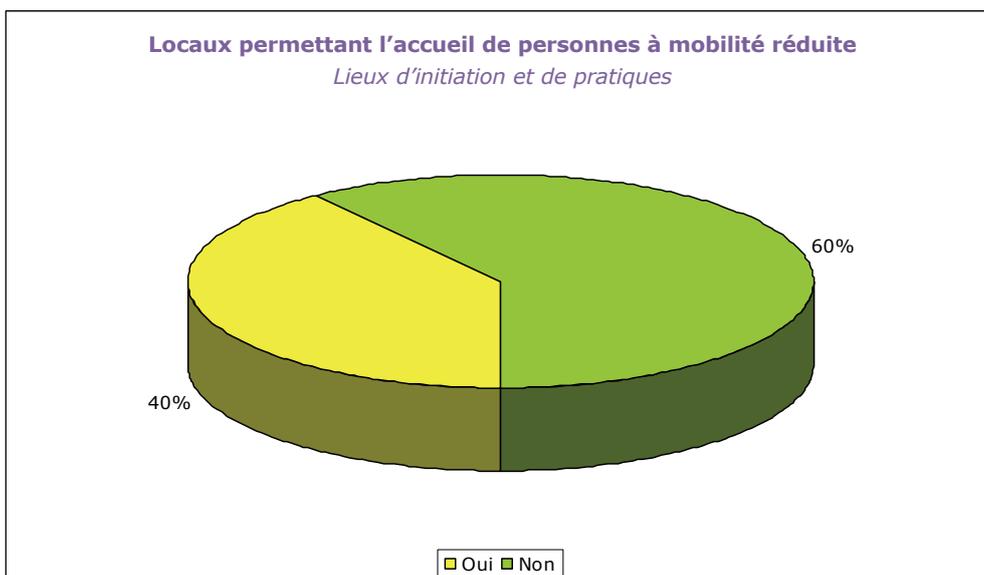
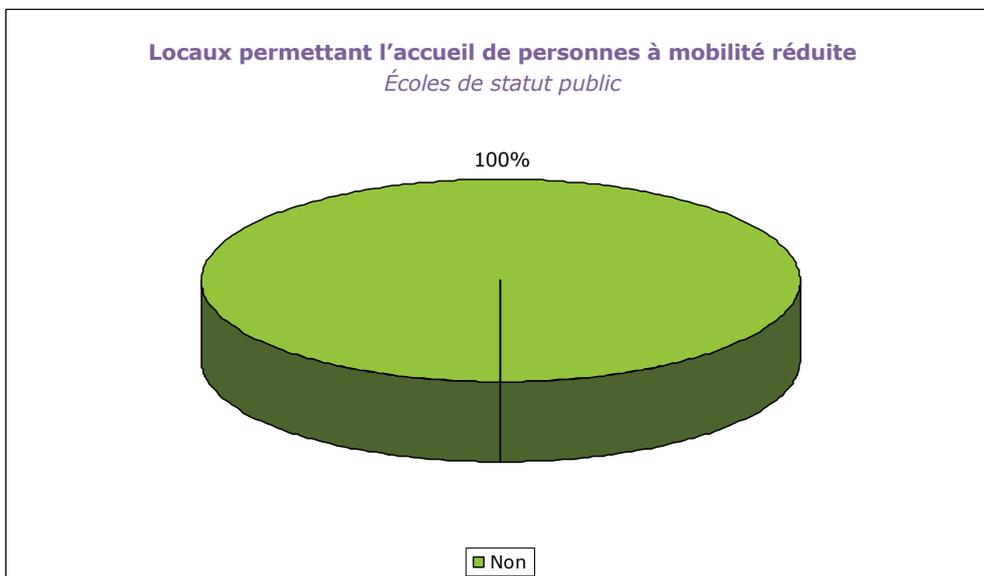
Les lieux pour l'accueil et l'organisation de spectacles sont des espaces « multi-activités » et parfois peu adaptés.



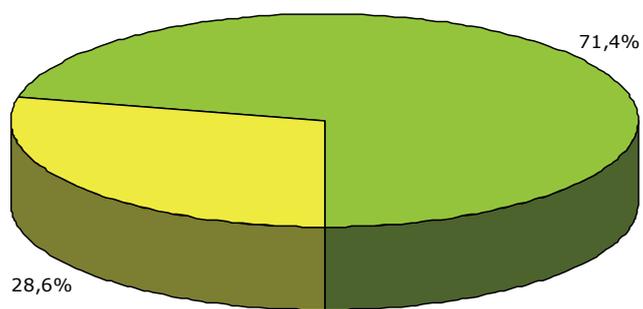
Les locaux pour la production de travaux et l'organisation de spectacles sont principalement mis à disposition des mairies et, dans certains cas, ne sont pas adaptés à la pratique du théâtre.

### c) Accueil des personnes à mobilité réduite

A noter : Pour l'ensemble des structures, toutes typologies confondues, les locaux non adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite sont essentiellement des bâtiments anciens qui n'ont pas été mis aux normes permettant l'accueil de ces publics.



**Locaux permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite**  
*Équipes artistiques intervenantes*

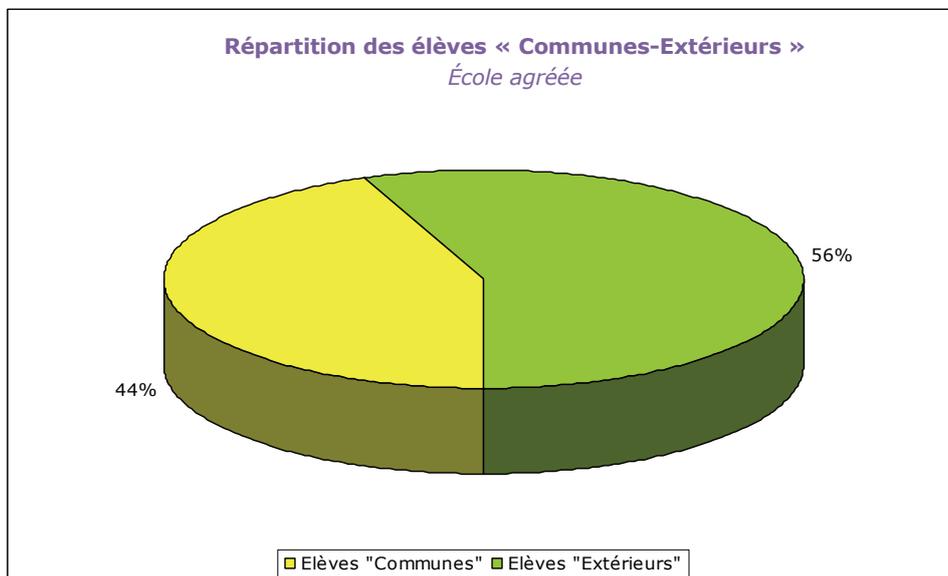


■ Oui ■ Non/NR

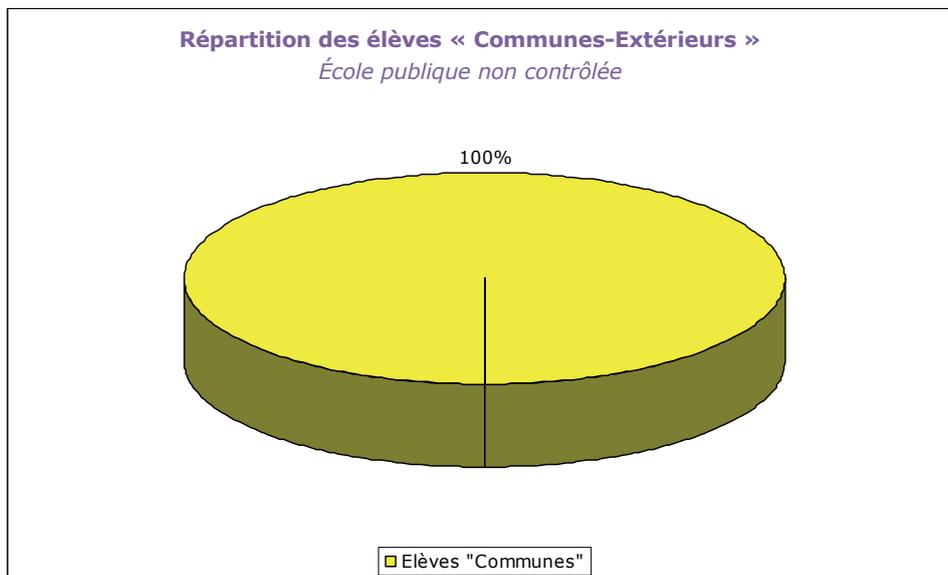
## B - L'offre d'enseignement

### 1. Les élèves

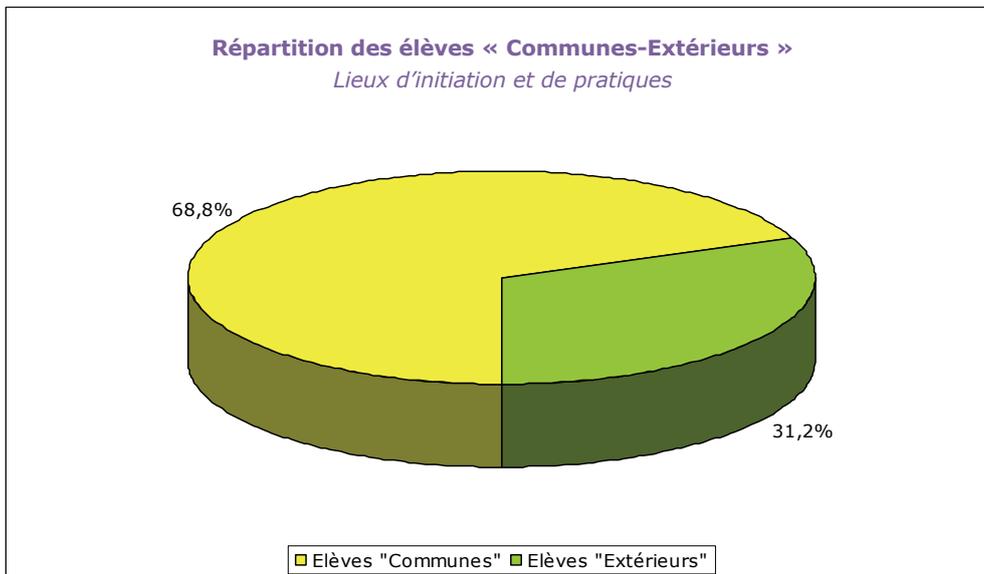
#### Répartition des élèves « Communes – Extérieurs »



L'atelier est composé de 25 élèves (14 extérieurs).

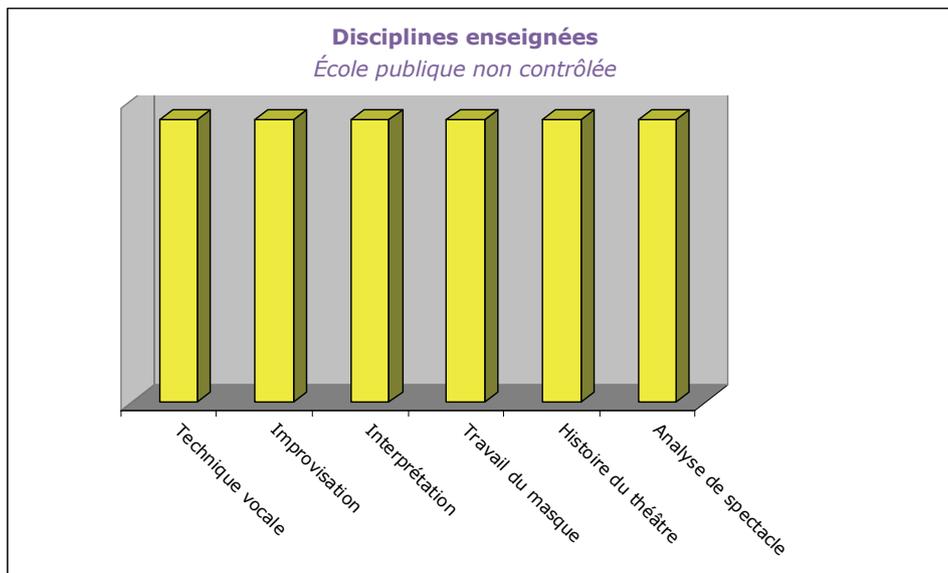
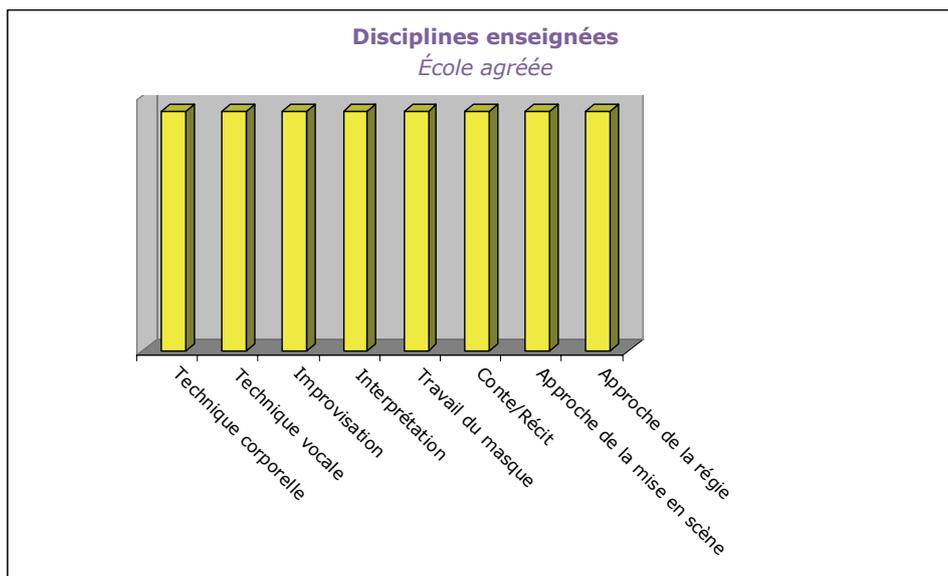


L'absence d'élèves extérieurs s'explique par le rayonnement territorial de l'école (Ecole d'agglomération).

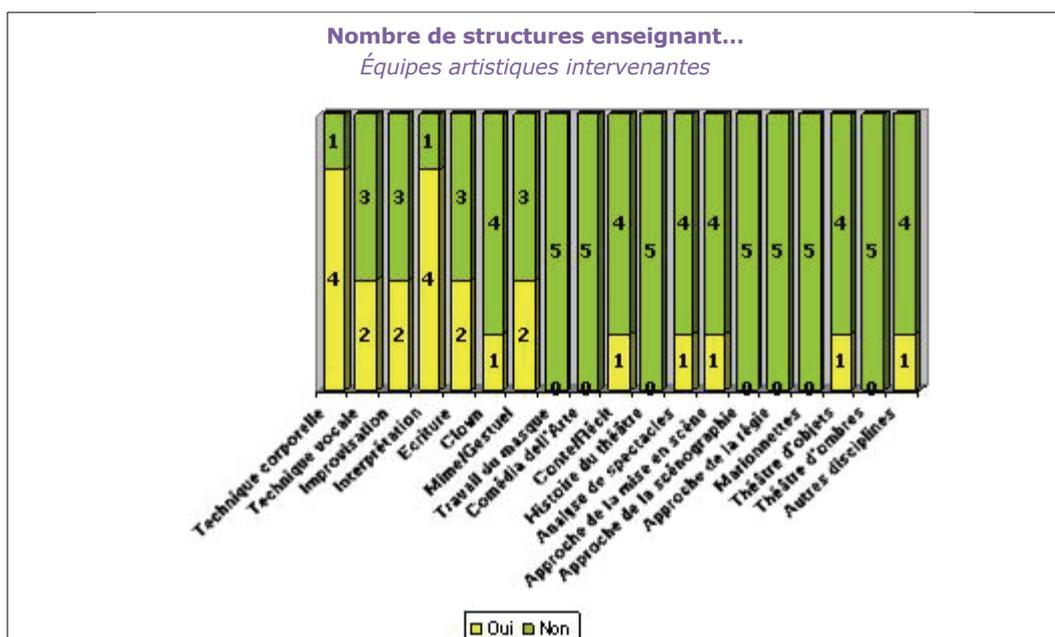


Des équipes interviennent dans un principe d'itinérance, avec des ateliers qui s'inscrivent dans une volonté de toucher un large territoire.

## 2. Les disciplines



Les ateliers couvrent la diversité de l'apprentissage de l'art du théâtre : jeu et interprétation, travail physique, respiratoire et vocal, diction, improvisation, expression corporelle, culture théâtrale...

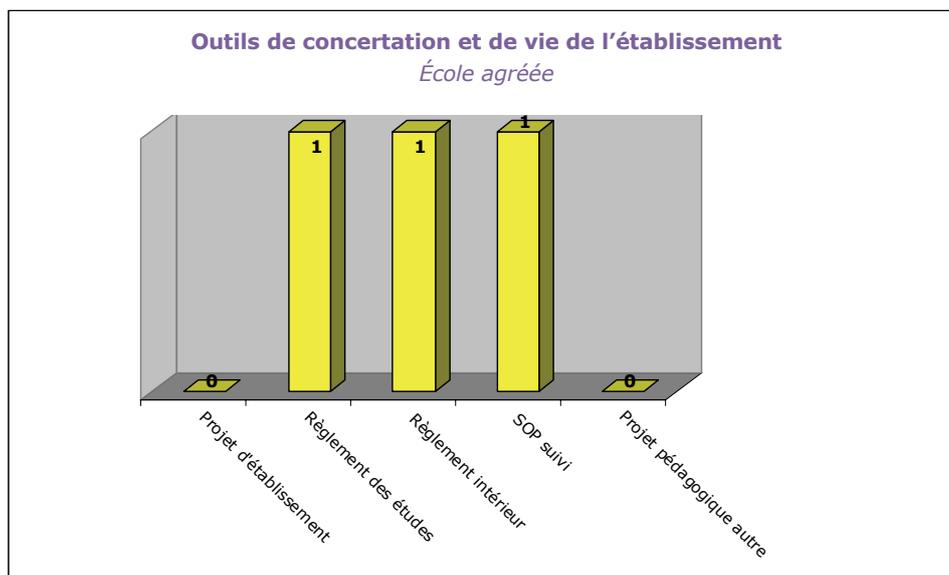


On observe une offre qui correspond à l'attente des publics en termes de pratiques. Cependant, la culture générale théâtrale et certaines techniques spécifiques sont peu abordées.

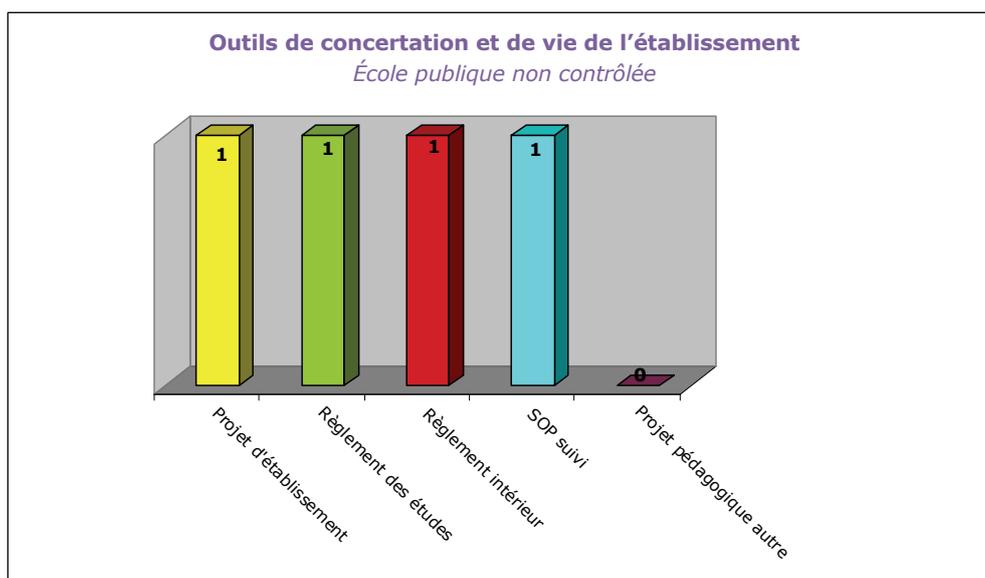
Nous n'avons pas eu suffisamment de données détaillées pour les lieux d'initiation et de pratiques sur ce domaine.

### 3. Coursus des enseignements – Cycles d'étude

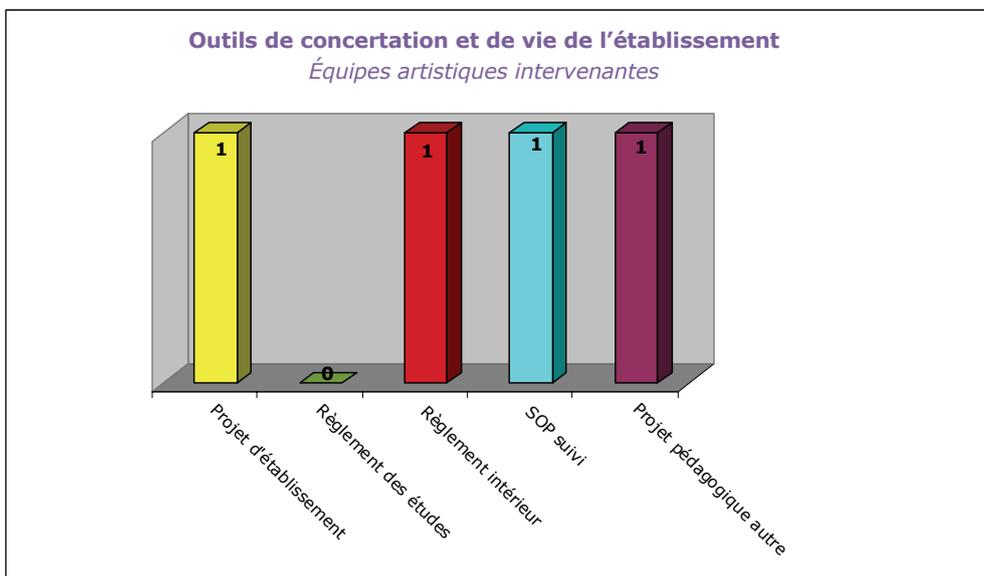
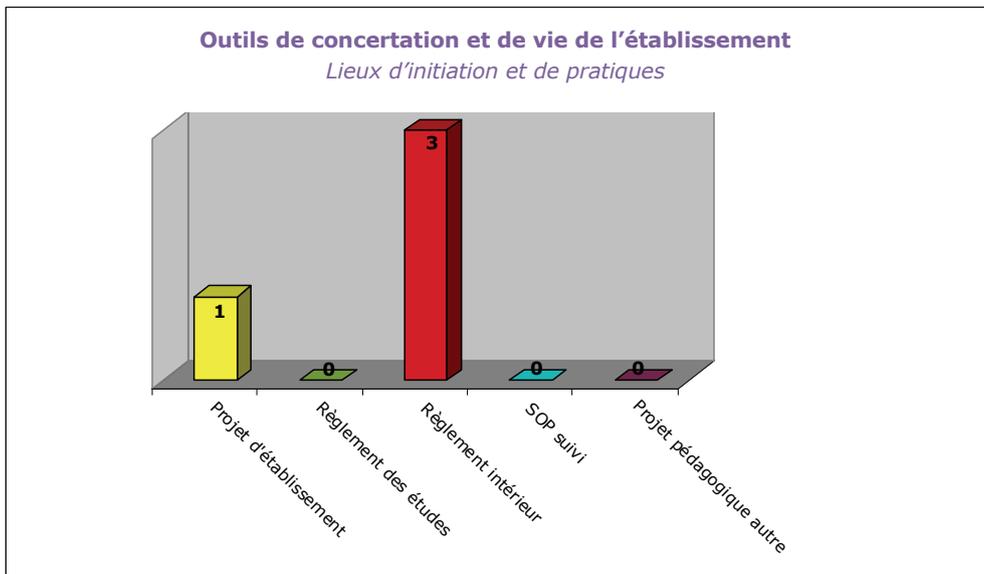
#### a) Outils de concertation et de vie de la structure



Le fonctionnement pédagogique de la structure ne s'inscrit pas aujourd'hui dans le cadre d'un projet d'établissement écrit.

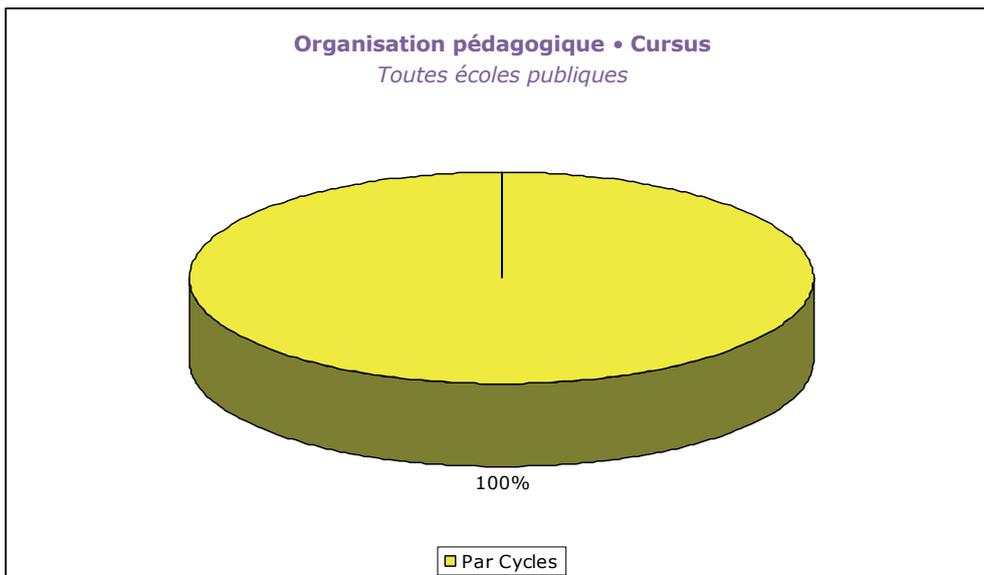


L'école de l'Agglomération de Carcassonne dispose de l'ensemble des outils de concertation et de vie de l'établissement.



Les lieux d'initiation et de pratiques et les équipes artistiques intervenantes n'ont pas mis en place, dans leur grande majorité, d'outils références comme projet d'établissement, règlements des études et intérieur... Ils ne suivent pas, pour la plupart, le Schéma d'Orientation Pédagogique (SOP) du Ministère de la Culture-DMDTS.

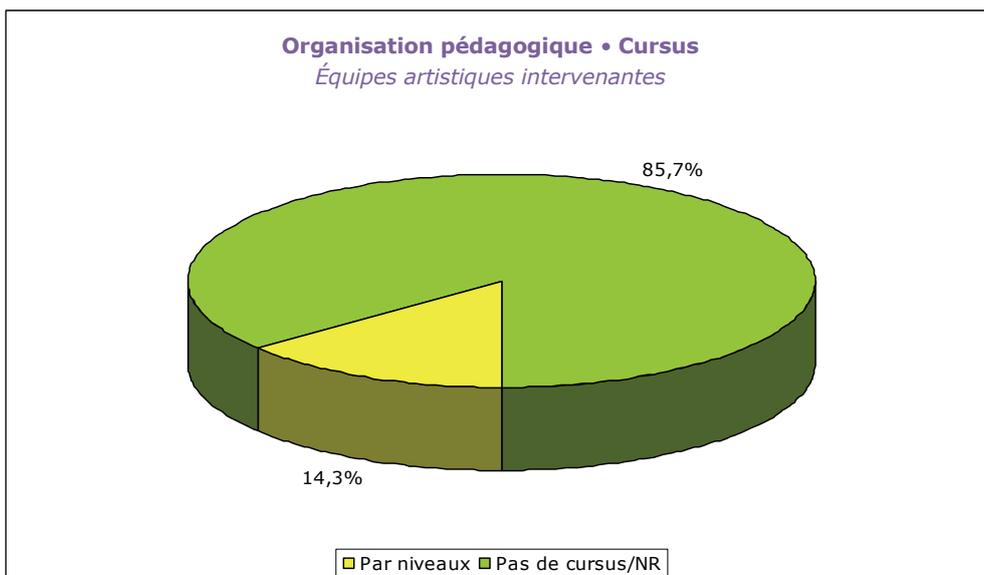
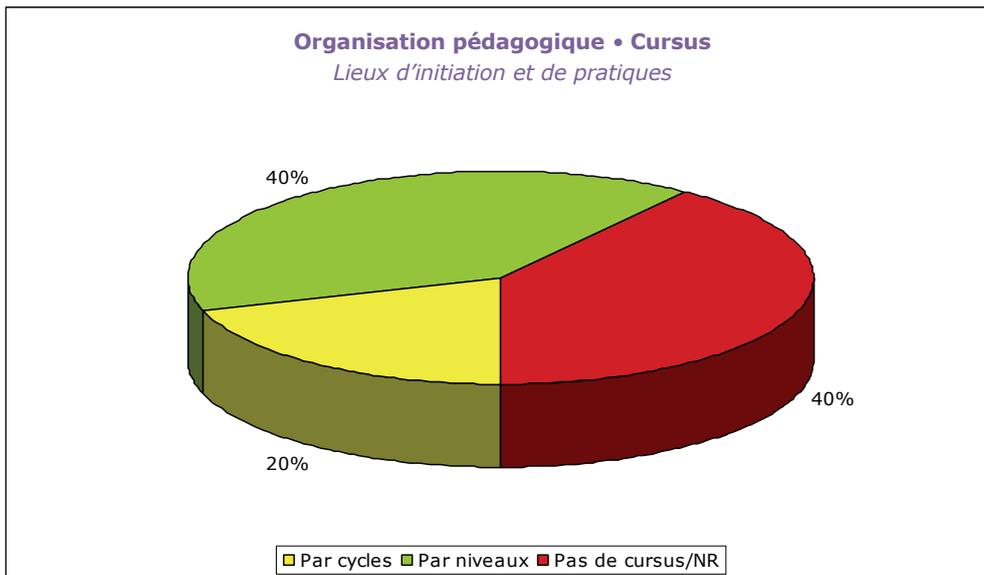
## b) Coursus des élèves



L'école de statut public non agréée s'inscrit dans une volonté d'intégrer à termes le réseau des établissements classés par l'Etat.

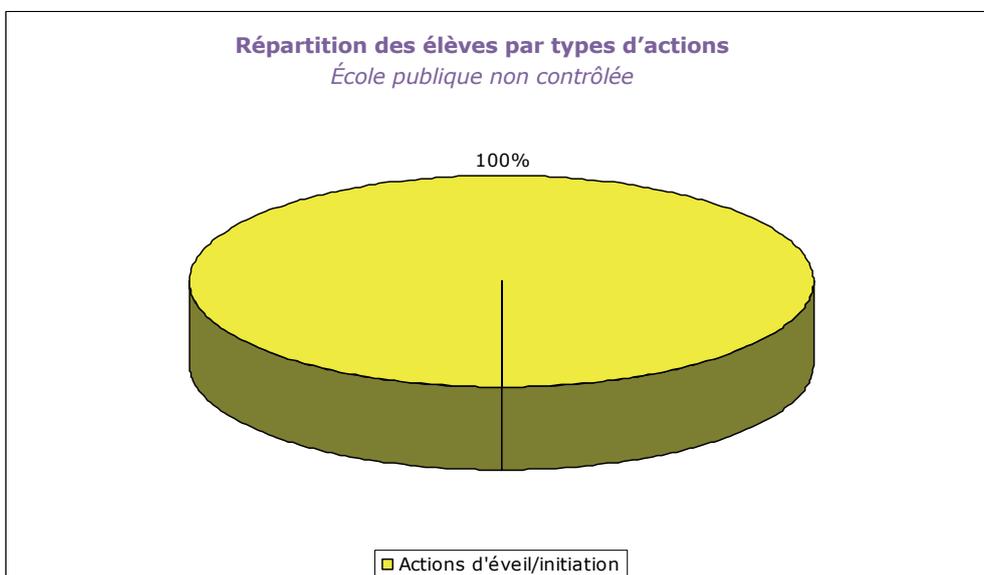
Les deux écoles appliquent donc les axes du Schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la culture avec des cursus par cycles.

Les graphiques ci-dessous reflètent une activité reposant sur une conduite pédagogique qui privilégie un éveil et une initiation au théâtre. Les cursus par niveaux sont plus à entendre comme des groupes d'âges.

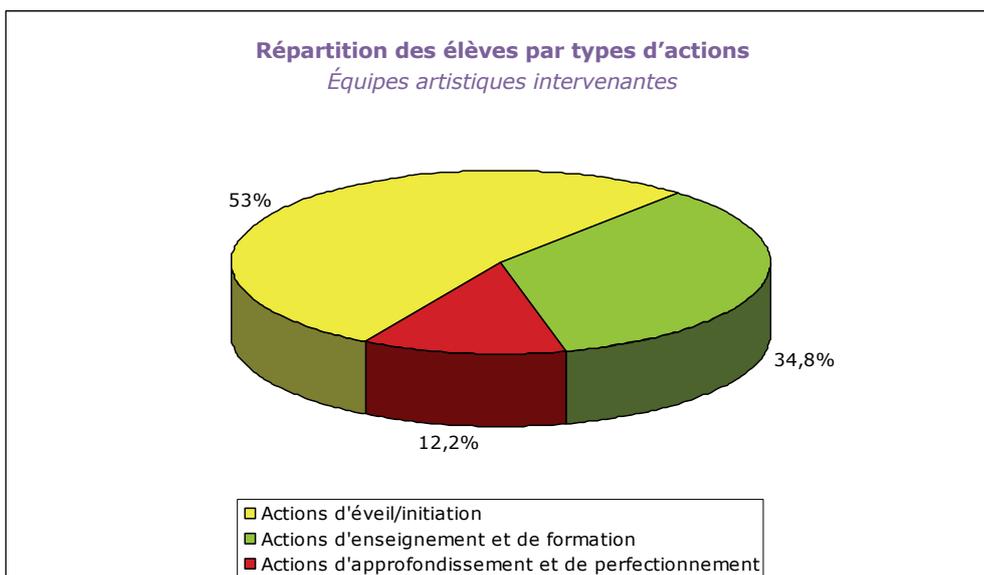


### c) Répartition des élèves par types d'actions

L'école agréée et les lieux d'initiation et de pratiques ne pourront être abordés dans ce chapitre en raison d'informations incomplètes.



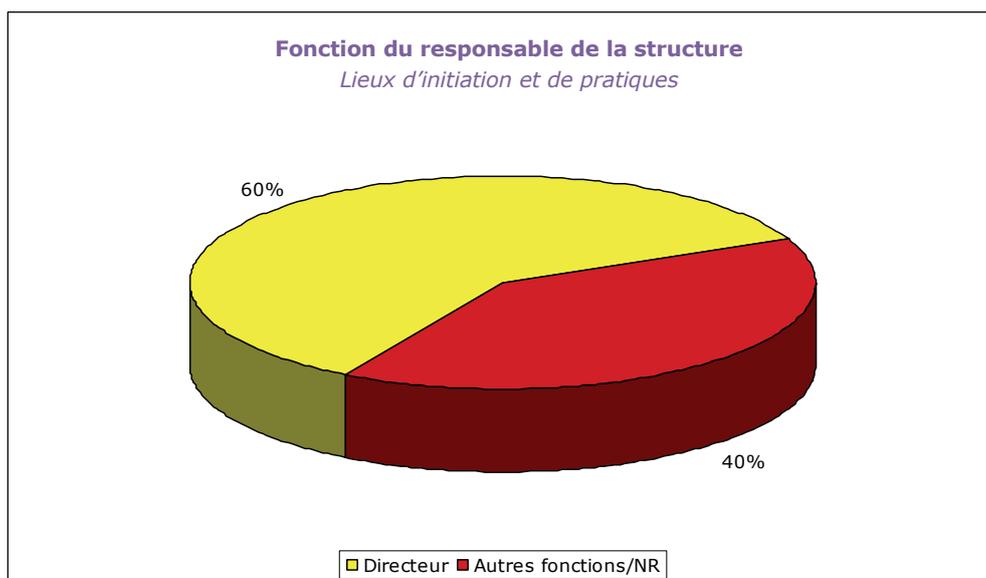
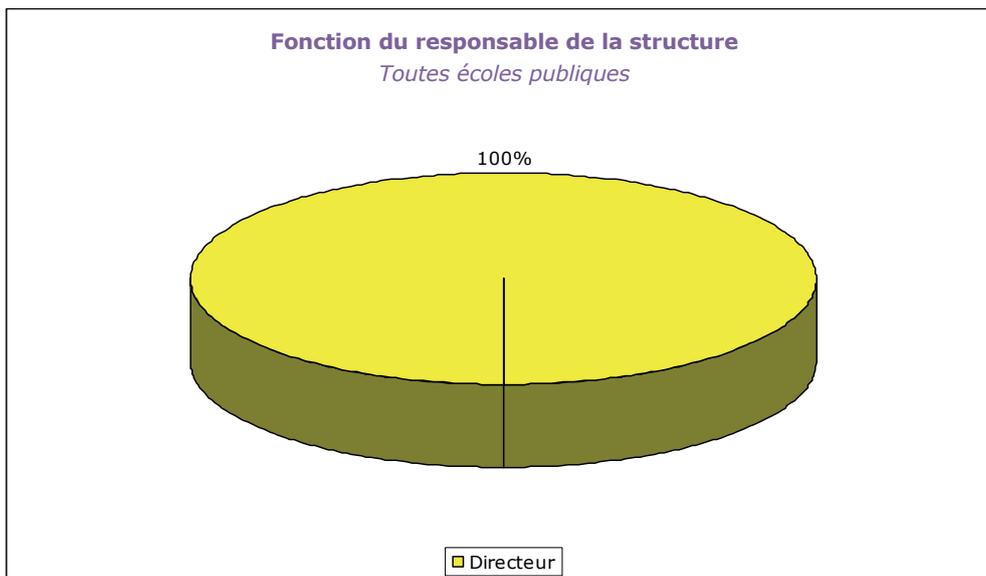
Cette structure n'a créée que tout récemment la discipline théâtre.



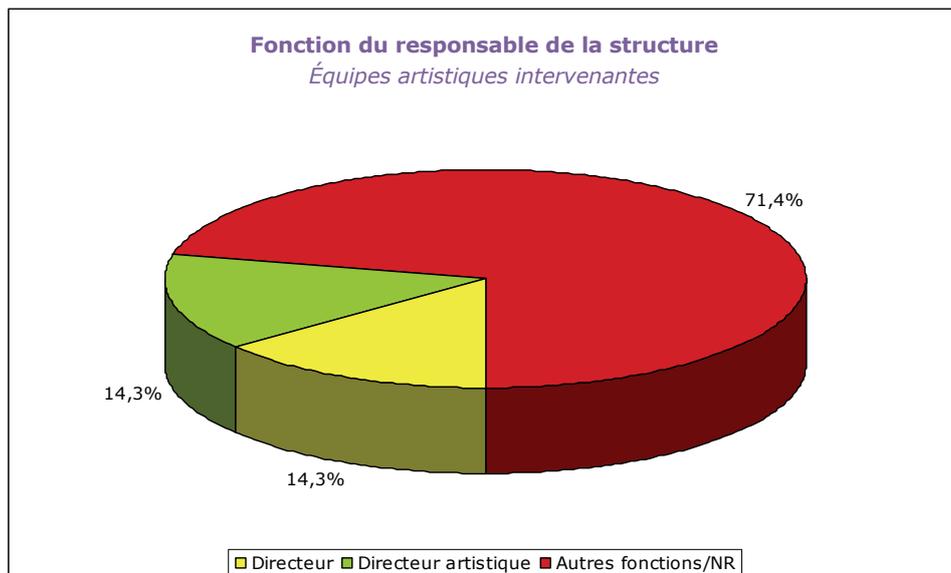
Les actions dites d'approfondissement et de perfectionnement sont en fait, dans le meilleur des cas des actions d'enseignement des bases au sein de compagnies dans le cadre d'ateliers.

## 4. Les équipes

### a) Fonction du responsable pédagogique

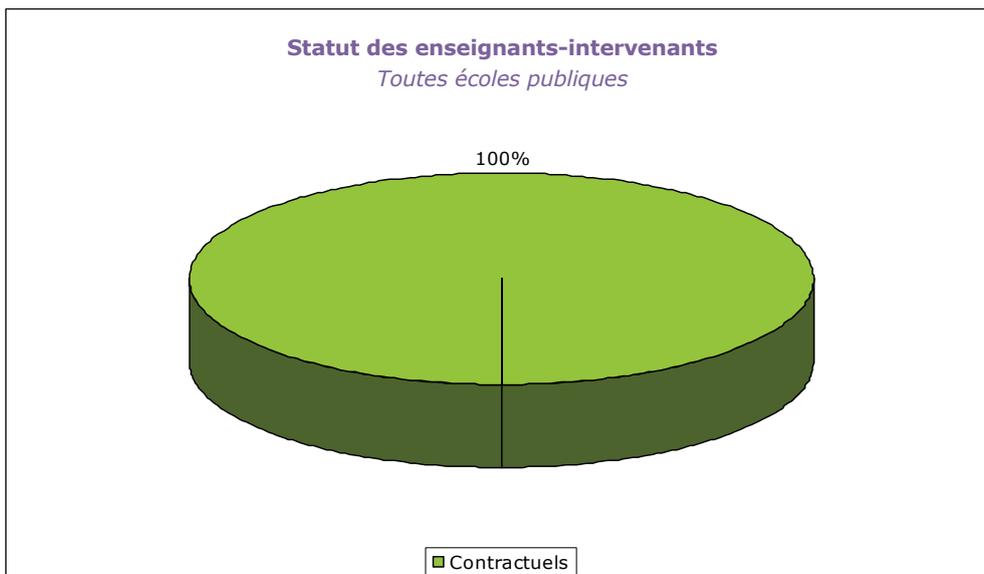


Les directeurs (60 %) sont responsables de structures multi-activités socioculturelles.

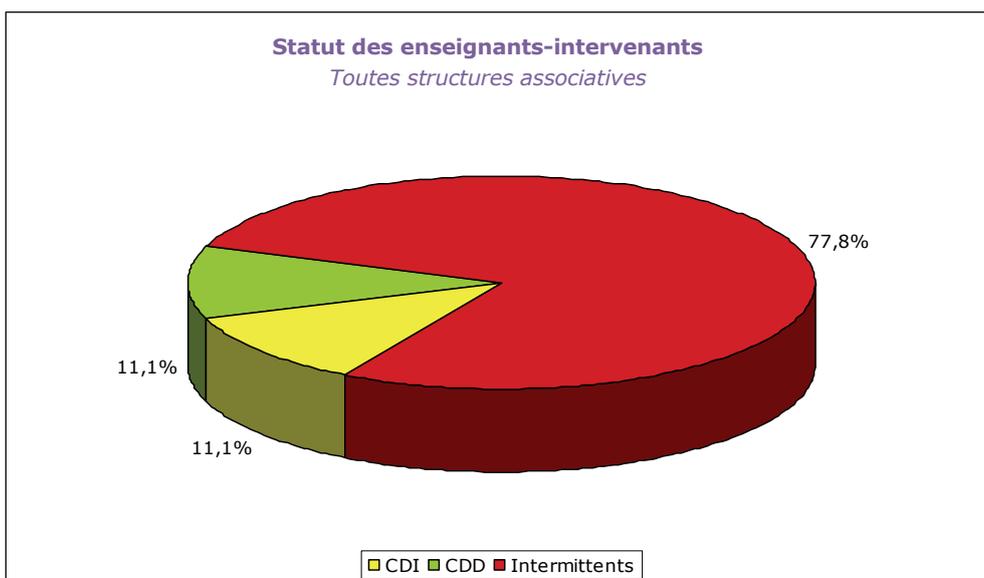


Les « autres statuts » sont composés essentiellement de bénévoles qui encadrent des activités de loisirs (pratiques amateurs).

## b) Statut des enseignants-intervenants



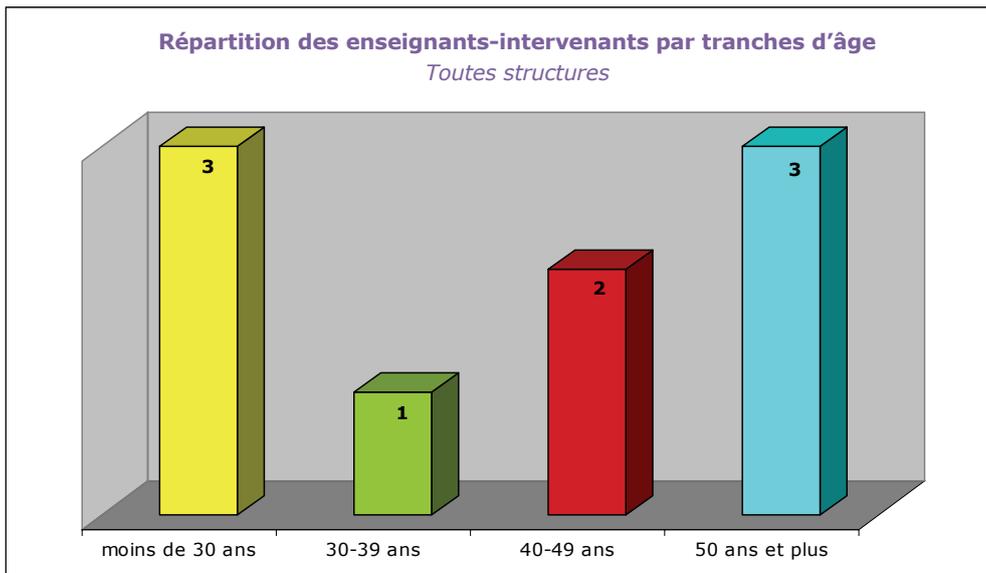
Il n'existe pas d'intervenants titulaires de la Fonction publique territoriale.



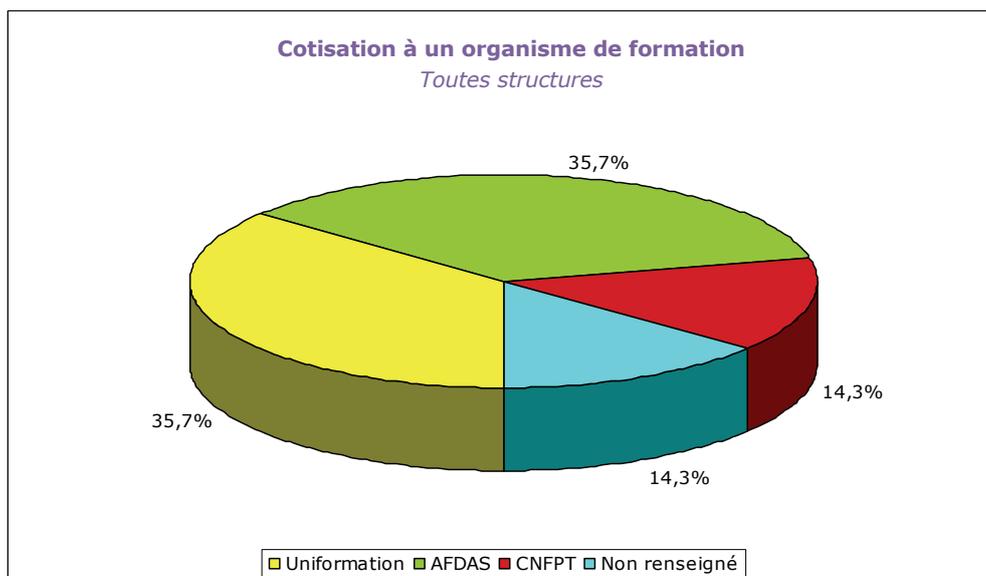
Les ateliers reposent souvent sur l'action de compagnies, ce qui explique le pourcentage élevé d'intermittents du spectacle.

En termes de qualifications des intervenants, nous avons eu des données incomplètes qui ne nous ont pas permis de traiter ce chapitre dans le présent état des lieux.

### c) Répartition par tranches d'âge

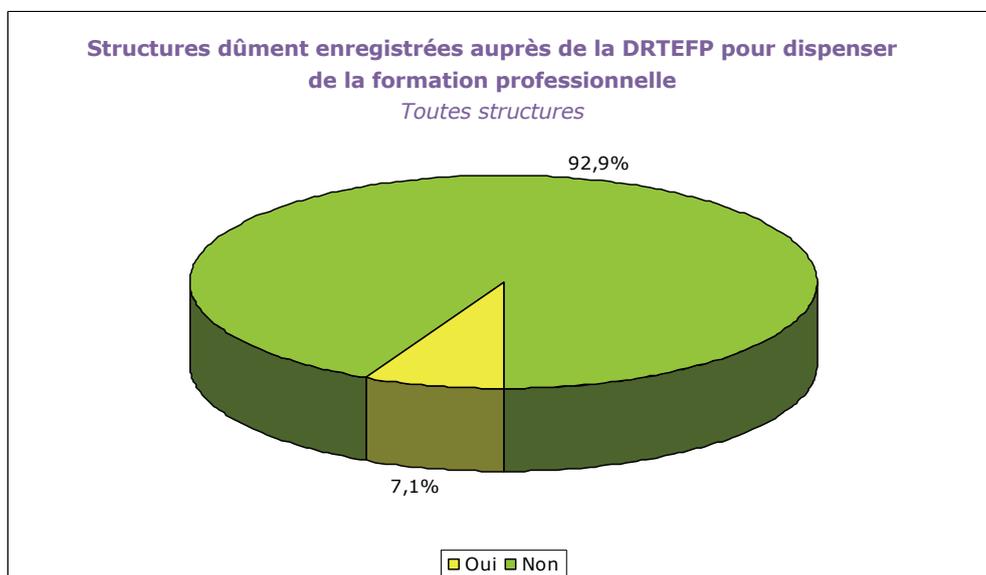


#### d) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants

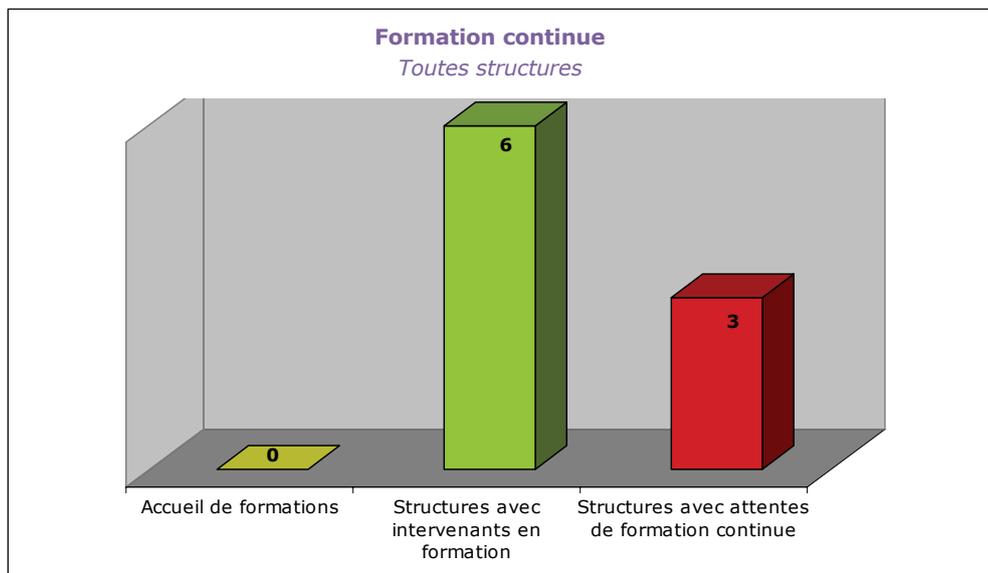


On observe une situation plutôt positive des structures en termes d'adhésion à un dispositif permettant aux intervenants de s'inscrire dans une démarche de formation.

Cependant, plus de 14 % de structures n'ont pas renseigné cette question ce qui peut laisser supposer que certaines d'entre elles ne sont pas aujourd'hui dans un dispositif permettant aux intervenants d'accéder à une prise en charge d'actions de formation.



Une équipe artistique a un numéro d'enregistrement à la DRFTP.



Les intervenants en formation sont issus de structures socioculturelles et il n'a pas été possible de vérifier si les intervenants « théâtre » s'inscrivaient dans une démarche de formation.

Une majorité de structures ne ressent pas la nécessité aujourd'hui de s'inscrire dans une démarche de formation.

C'est la question de la compréhension et de l'appropriation des intervenants des enjeux d'une formation complémentaire à leurs pratiques dans la durée qui est posée.

## 5. Tarifs • Budgets

### a) Tarifs par types de structures

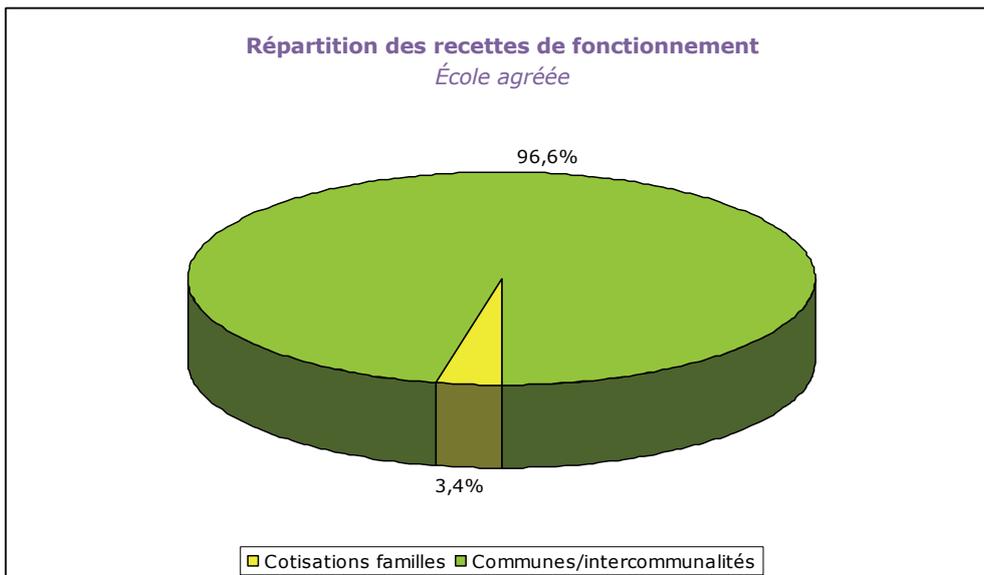
Types de structures	Droits d'inscription minimum « Commune »	Droits d'inscription maximum « Commune »	Droits d'inscription minimum « hors Commune »	Droits d'inscription maximum « hors Commune »
École agréée	118	-	181	-
École publique non contrôlée	60	-	110	-
Lieux d'initiation et de pratiques (2 structures)	40	83	NR	NR
Équipes artistiques intervenantes (2 structures)	165	660	165	660

L'école de statut public applique des tarifs relativement bas avec le risque exprimé par son directeur, à termes, de devoir installer des tarifs dissuasifs pour les extérieurs en cas d'augmentation d'effectifs.

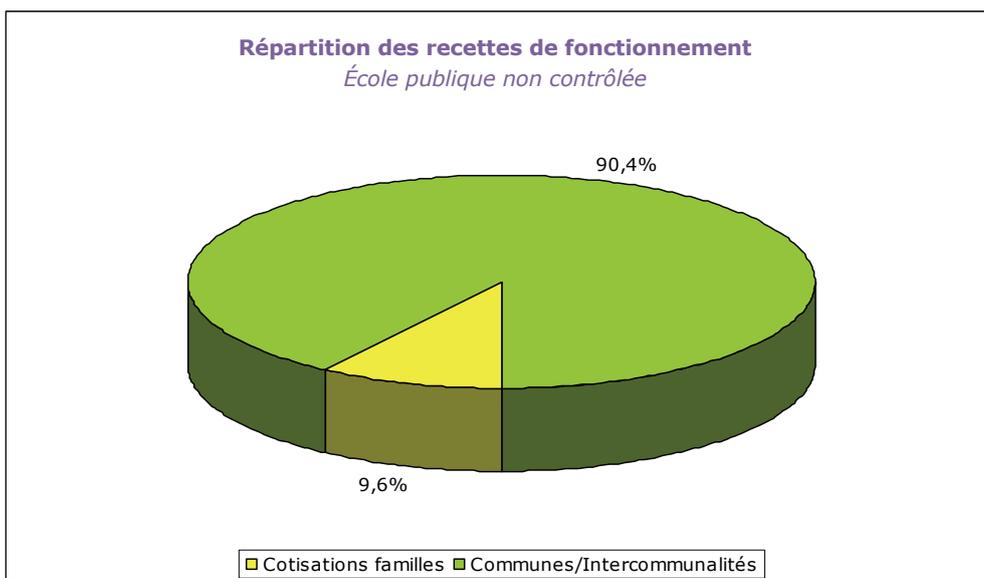
D'autre part, lors de notre rencontre, le directeur nous a fait part de sa réflexion pour proposer une réévaluation des cotisations « familles ».

Enfin, on observe un éventail très large en termes de cotisations qui correspond à des contenus hétérogènes de l'offre d'enseignement (initiation par la pratique en amateur, éveil, enseignement).

## b) Répartition des recettes de fonctionnement



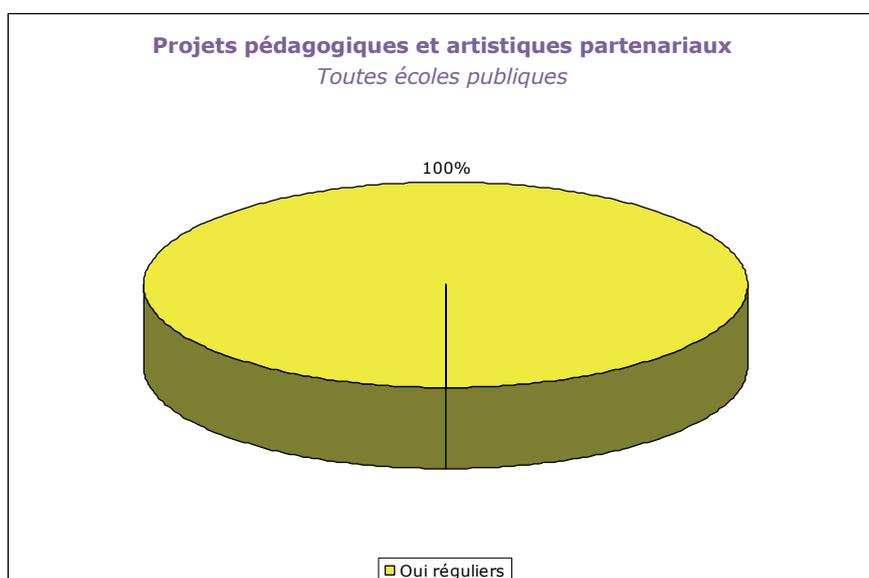
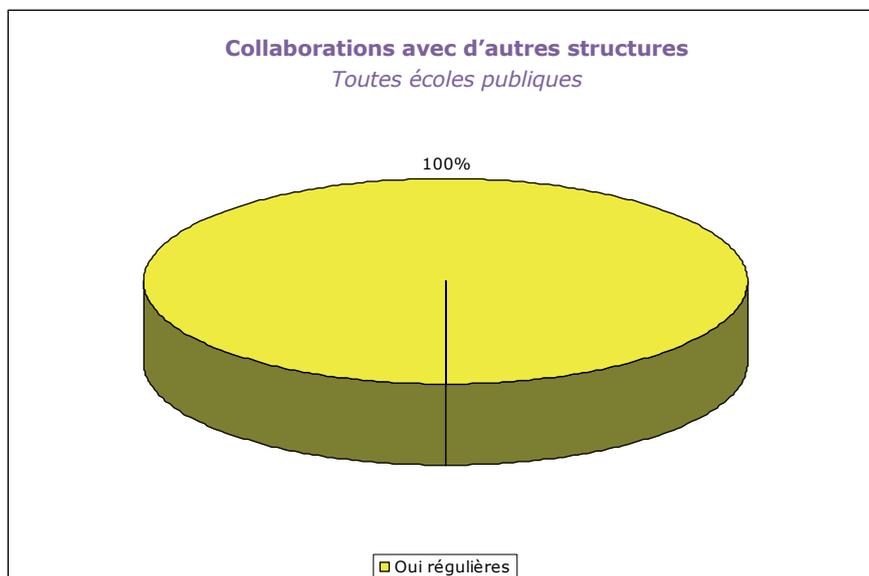
La part très modeste de la participation des familles s'explique par des cotisations peu élevées. Cette école n'est pas subventionnée, dans le cadre de son budget de fonctionnement, par le Conseil Général.



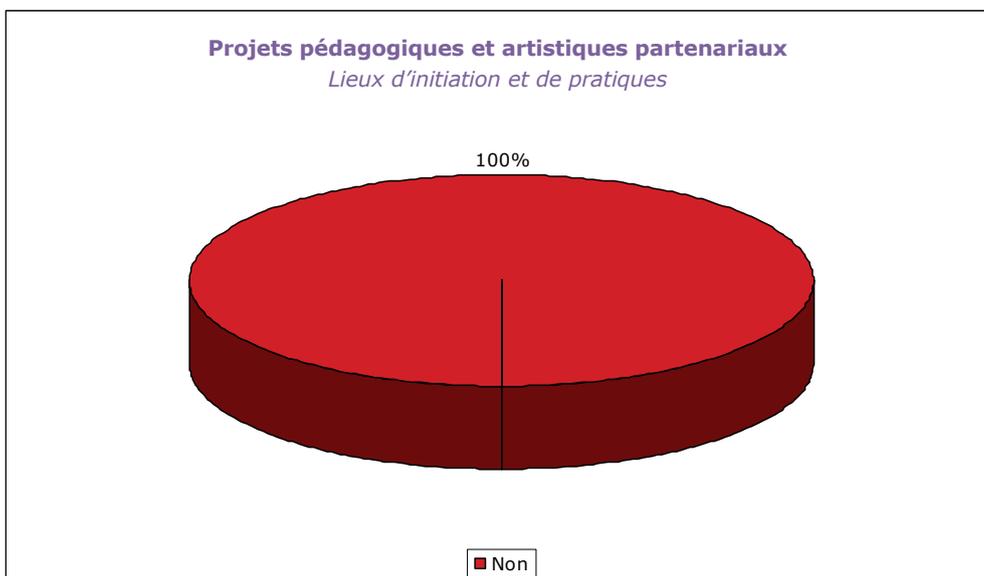
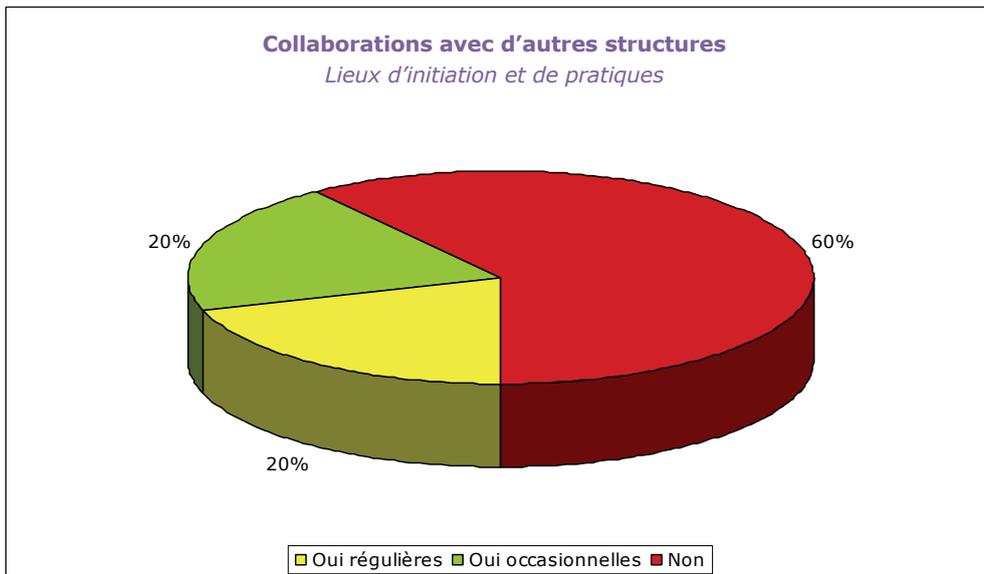
En raison de données incomplètes, nous n'avons pu exploiter les informations communiquées par les lieux d'initiation et de pratiques et les équipes artistiques intervenantes dans ce chapitre.

## C - Les liens avec les territoires • Les actions pédagogiques et artistiques

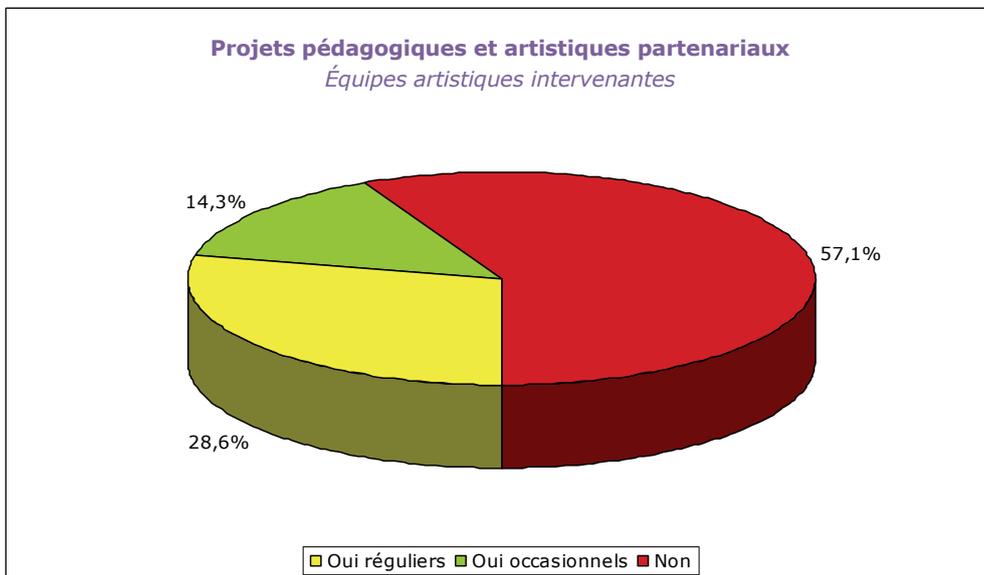
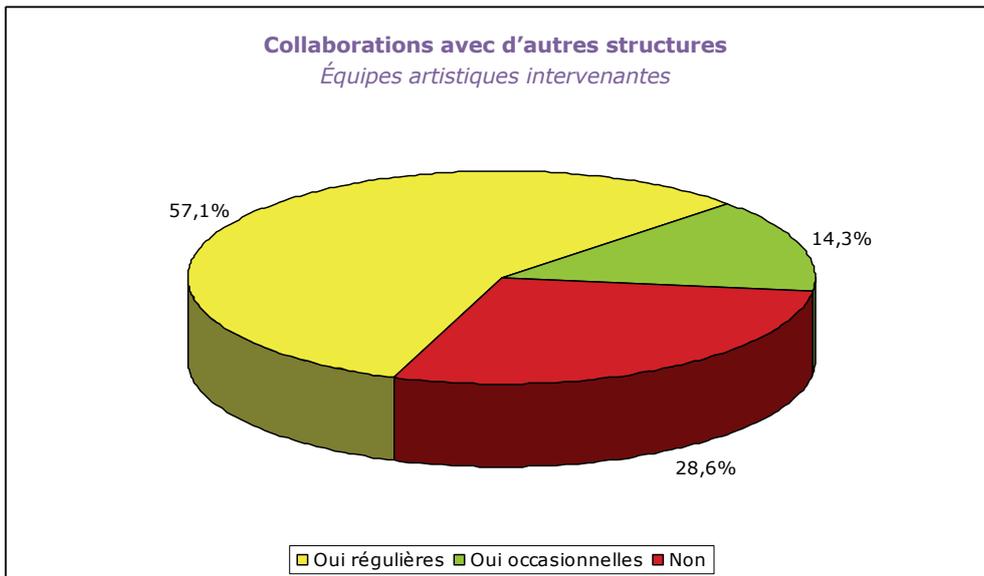
### 1. Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusion



A la lecture des commentaires des structures, il semblerait que les collaborations entre structures s'inscrivent essentiellement dans le domaine musical.



La question des liens entre structures est essentielle.  
Cependant, les intervenants ont du mal à se fédérer autour d'actions communes.



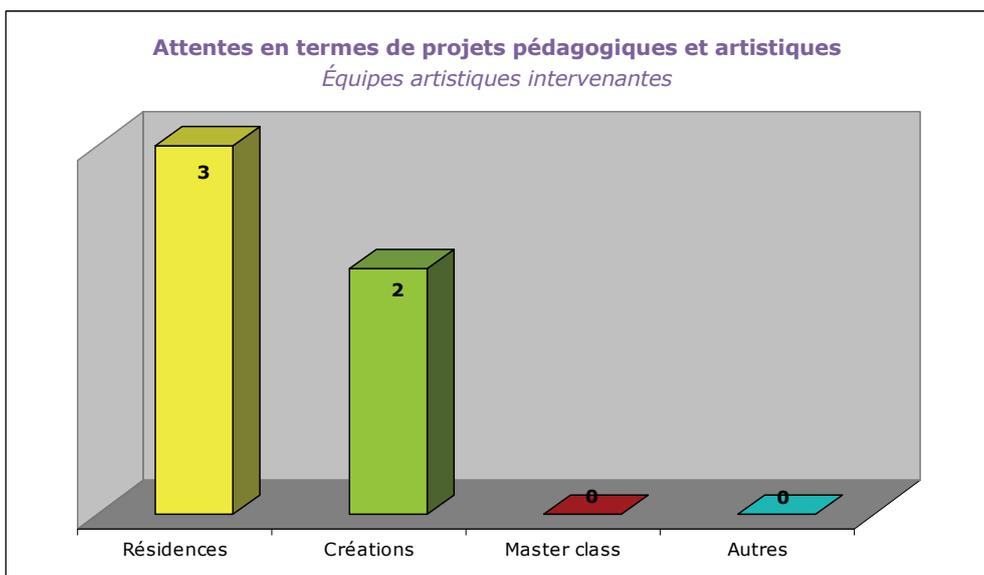
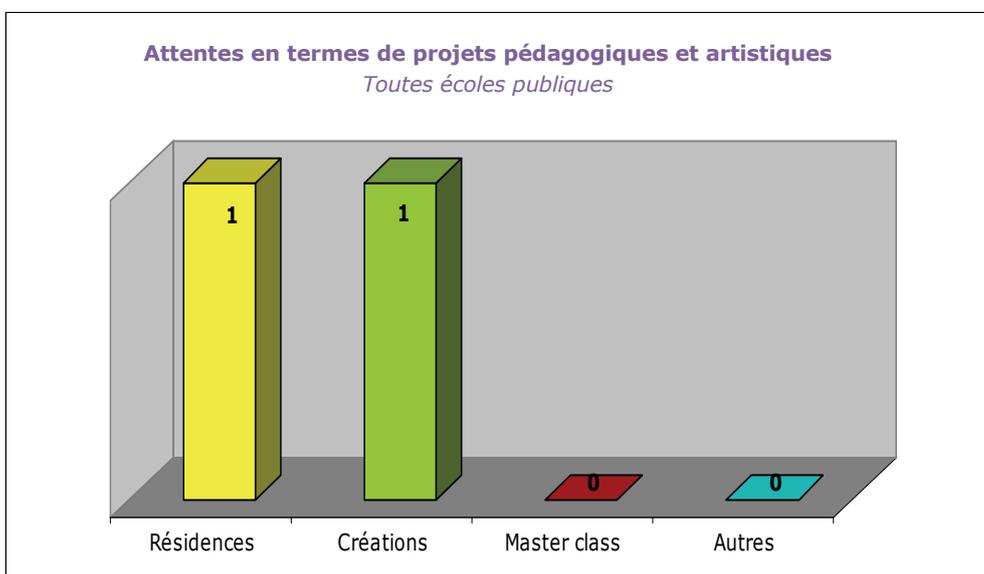
Dans les collaborations régulières évoquées par les équipes, nous relevons des collaborations entre compagnies, professionnelles et professionnelles/amateurs et dans le cadre de projets en lien avec des structures de diffusion (Scène Nationale, Théâtres, Espaces culturels...).

## 2. Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets artistiques et pédagogiques

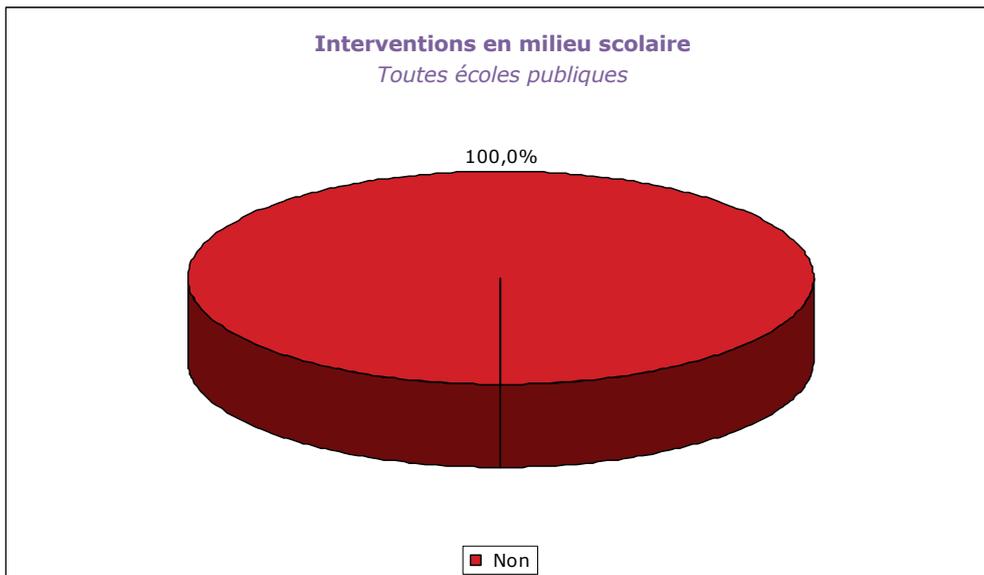
A noter : Les résidences et créations sont à entendre comme des projets d'accueil d'artistes comédiens.

L'ensemble des graphiques ci-dessous renvoie à la question du lien à développer entre structures, en les inscrivant dans un renforcement et une nouvelle dynamique de collaboration et de projets partagés dans l'engagement de projets transversaux à l'échelle du département, permettant l'acquisition des bases d'une culture artistique générale, partie intégrante d'un enseignement.

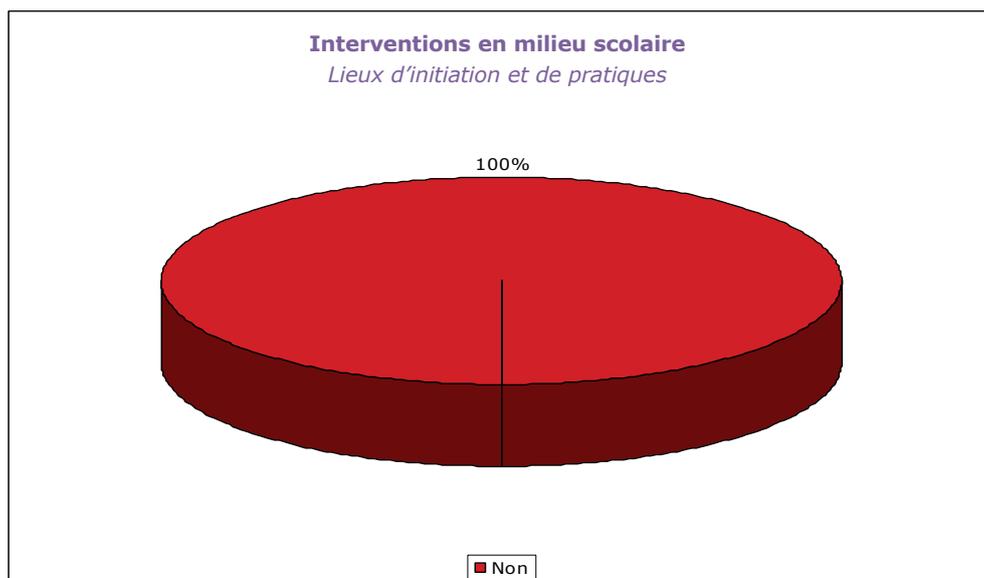
Les lieux d'initiation et de pratiques ne nous ont pas communiqué suffisamment de données pour pouvoir les présenter dans ce chapitre.



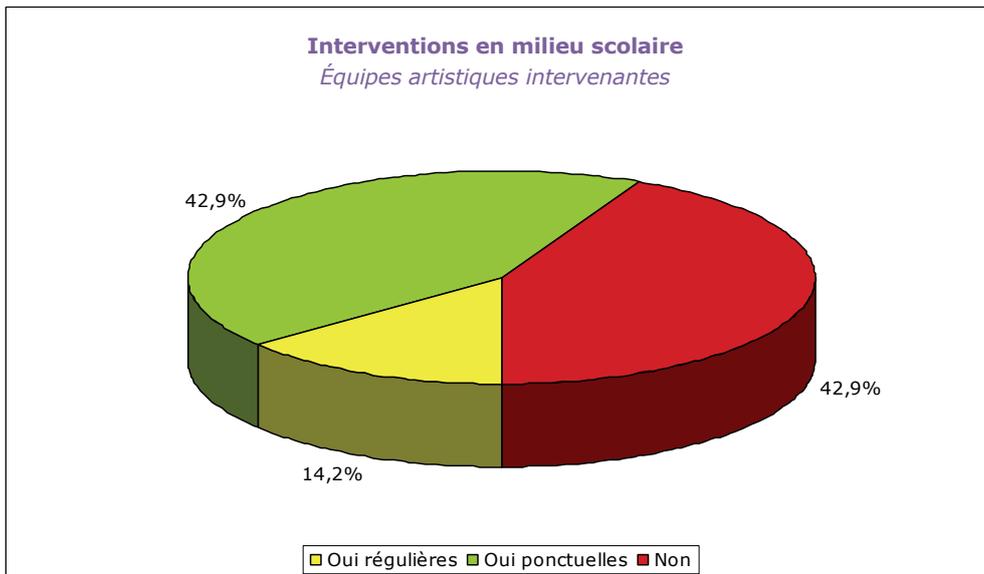
### 3. Liens avec l'Education nationale



L'établissement intervient régulièrement en milieu scolaire dans le domaine de la musique avec des intervenants diplômés (Dumistes).



Les lieux socioculturels s'inscrivent dans une démarche d'offre d'ateliers pour ses adhérents.



Les interventions en milieu scolaire se déroulent dans des cadres extrêmement diversifiés : Classes à PAC, Options légères et lourdes en lycées, Contrats de ville...

Ces interventions représentent pour certaines structures une part importante de leurs activités d'éveil et d'initiation par la pratique.

Les équipes artistiques s'inscrivent dans des dispositifs parfois initiés par des structures de diffusion (Scène Nationale, Théâtres...).

### III- CONCLUSION

Les départements de la Région Languedoc-Roussillon sont composés aujourd'hui d'un nombre important d'acteurs culturels impliqués, directement ou indirectement, dans les enseignements artistiques.

Pour autant, l'ensemble des offres au public et des actions qui sont menées n'ont pas atteint un niveau de coordination et d'harmonisation permettant d'optimiser les moyens mis en jeu par les différentes collectivités et de répondre aux attentes des élus.

Afin de s'inscrire pleinement dans la démarche d'élaboration des Schémas départementaux des enseignements artistiques, tout en préservant les initiatives déjà conduites et les particularités de chacun, cet état des lieux a pour vocation de représenter le socle du futur schéma, qui pourrait trouver son axe de cohérence en s'appuyant sur des notions de « construire ensemble ».

De plus la méthodologie générale pourrait mettre en avant :

-  Le partenariat,
-  La coopération,
-  Le partage de moyens.

Cette méthodologie pourrait d'autant mieux s'enclencher que le Département de l'Aude a des atouts significatifs sur lesquels il pourrait prendre appui dans l'élaboration de son Schéma :

- Des écoles publiques relativement bien structurées (École Agréée de la Narbonnaise et de l'Agglomération de Carcassonne) qui ont fait un effort certain pour la création et le développement du théâtre, ces deux structures pouvant devenir demain, des structures ressources sur le territoire départemental,
- Des tarifs très souvent non différenciés entre les élèves « Commune centre-Communes extérieures » pour le secteur associatif et privé,
- L'existence d'une association départementale « ADDMD 11 », qui pourrait servir de plate-forme de travail pour l'accompagnement du théâtre.

Cependant les points de fragilité devront être abordés dans un souci de renforcement de l'existant, en termes :

- D'infrastructure et notamment de lieux non équipés, polyvalents, ne permettant pas un travail des participants en dehors des heures de pratiques encadrées,
- Des propositions pédagogiques qui se résument trop souvent sur des ateliers de pratiques, avec un déficit en termes de culture générale théâtrale,
- Du peu d'attentes exprimées en termes de formation continue.

La poursuite du travail pour une méthodologie de mise en œuvre du Schéma Départemental pourrait reposer sur :

- L'identification de structures ressources pour une réflexion sur le développement de l'enseignement du théâtre sur le territoire départemental. Des complémentarités pourraient se mettre en place autour de ces pôles ressources sur des territoires où elles pourraient rayonner auprès de structures publiques et associatives dans des notions d'expérimentation de réseaux et de mutualisation de moyens,
- Le recrutement d'un coordonnateur « Théâtre » avec une double compétence artistique et pédagogique (de préférence titulaire d'un DE).

# GLOSSAIRE

ADDM	Association Départementale Danse et Musique
ADDMC	Association Départementale de Développement Musical et Chorégraphique
ADDMCT	Association Départementale de Développement Musical, Chorégraphique et Théâtral
ADDMD	Association Départementale de Développement de la Musique et de la Danse
AEA	Assistant d'Enseignement Artistique
AFDAS	Fonds d'Assurance Formation des Secteurs de la Culture, de la Communication et des Loisirs
AIF	Aide Individuelle à la Formation
ANDDMD	Association Nationale des Délégations Départementales Musique et Danse
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ASEA	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique
CA	Certificat d'Aptitude
CARIF	Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEFEDM	Centre de Formation des Enseignants en Danse et en Musique
CEPI	Cycle d'Enseignement Professionnel Initial
CFEM	Certificat de Fin d'Études Musicales
CFMI	Centre de Formation des Musiciens Intervenants
CHAM	Classes à Horaires Aménagés
CIF	Congé Individuel de Formation
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNR	Conservatoire National de Région
CNSMD	Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse
COP	Cycle d'Orientation Professionnelle
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse
DE	Diplôme d'État
DEM/DEC/DET	Diplômes d'Études Musicales, d'Études chorégraphiques, d'Études théâtrales
DMDS	Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Spectacle vivant
DNOP	Diplôme National à Orientation Professionnelle
DRAC	Direction Régionale aux Affaires Culturelles
DUMI	Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
DUMISTE	Musicien intervenant en milieu scolaire titulaire du DUMI
ENM	École Nationale de Musique
ENMDT	École Nationale de Musique, de Danse et de Théâtre
ERI	Programme Expérimentation Recherche Innovation
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OREF	Observatoire Régional Emploi Formations
PEA	Professeur d'Enseignement Artistique
PEFA	Promotion de l'Emploi par la Formation des Actifs
PRDFP	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
PRQ	Programme Régional Qualifiant
SDEA	Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique
SDEM	Schéma Départemental de l'Enseignement Musical
SOP	Schéma d'Orientation Pédagogique
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience